

Obstacle
Mission
Stress
VH

Signalisation
Sondages StatCan

Rapport

Vie privée **sur la**

Inscription des entreprises
paperasserie

Conformité **au Canada**

Files d'attente

RPC/RRQ **2015**

Impôt foncier

Paie

TVP

Formulaires

Indemnisation des accidents

Déduction des frais d'automobile

Rapport sur la paperasserie au Canada 2015

4^e édition

Marvin Cruz, analyste principal de la recherche
Nina Gormanns, analyste de la recherche
Laura Jones, vice-présidente exécutive
Queenie Wong, analyste principale de la recherche

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante 2015

©Tous droits réservés
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
4141, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2P 2A6

ISBN 978-0-9878958-7-5
Imprimé au Canada

Also published in English under the title *Canada's Red Tape Report 2015*

Table des matières

Introduction.....	1
Réglementation : principaux irritants pour les PME.....	4
Le coût de la réglementation au Canada.....	7
Les PME sont les plus durement touchées	10
Le coût social de la réglementation.....	13
Impact du fardeau réglementaire sur la productivité des PME.....	17
Une réforme efficace de la réglementation.....	19
Confiance des propriétaires d'entreprise à l'égard de l'engagement des gouvernements à réduire la paperasserie.....	21
L'importance du service à la clientèle	23
Conclusion et recommandations	26
Annexe A : Méthode d'estimation des coûts de la réglementation.....	29
Annexe B : Autres données	33

Introduction

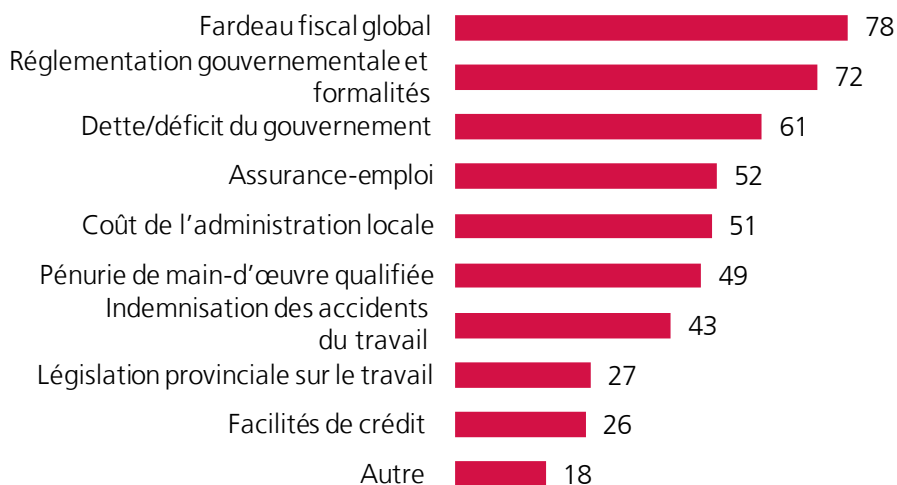
Certains règlements gouvernementaux¹ ont des effets positifs. Par exemple, ils accroissent l'efficacité des marchés, protègent les entreprises et les consommateurs, et préservent la santé et la sécurité des citoyens. Les chefs d'entreprise composent tous les jours avec des règlements, mais ils ne s'y opposent pas tant que ceux-ci sont nécessaires et gérés de manière équitable.

Toutefois, lorsque la réglementation est excessive, elle peut devenir une contrainte régressive et destructrice, c'est-à-dire de la paperasserie. La paperasserie se caractérise par des règles injustes, trop coûteuses, mal conçues ou contradictoires, ainsi que par des retards inutiles et un mauvais service à la clientèle de la part du gouvernement. Elle peut être une source de frustration et nuire à la productivité et à l'esprit d'entreprise et, ainsi, compromettre la prospérité du Canada et de ses citoyens.

Depuis plus de quarante ans, la FCEI effectue des sondages auprès des propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME) pour recueillir leurs points de vue sur les principaux enjeux qui les touchent. Le fardeau fiscal global est historiquement l'enjeu le plus important, suivi de près par les règlements gouvernementaux et le fardeau administratif (Figure 1). Les propriétaires d'entreprise ne remettent pas en cause le besoin de règlements, mais ils contestent le fait de devoir dépenser énormément de temps et d'argent pour les respecter, surtout quand ils sont excessifs et inutiles.

Figure 1

Principaux enjeux pour les PME canadiennes (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Les opinions de nos membres*, janvier-juin 2014, n = 21 013.

1. La réglementation gouvernementale est définie ici par l'ensemble des règles et règlements mis en place par le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités pour régir la conduite des affaires. Elle comprend notamment les règles fiscales, les arrêtés municipaux portant sur l'aménagement du territoire, les permis d'exploitation, la réglementation environnementale et les permis liés à la santé. L'évaluation que fait la FCEI des règlements gouvernementaux comprend les politiques gouvernementales ainsi que le service à la clientèle qui est essentiel pour aider les propriétaires d'entreprise à comprendre les règlements et s'y conformer.

Même si la paperasserie est depuis longtemps un problème prioritaire pour les propriétaires d'entreprise, ce n'est qu'après la publication, en 2005, du tout premier rapport de la FCEI sur le sujet² que les gouvernements ont commencé à s'y intéresser plus sérieusement. Ce rapport sans précédent évaluait pour la toute première fois le coût annuel de la réglementation imposée aux entreprises canadiennes de toutes tailles, soit environ 33 milliards de dollars.

La FCEI s'est appliquée à encourager les gouvernements à assumer un rôle de leadership pour faire preuve d'une plus grande responsabilité en évaluant les autorités de réglementation, en les contraignant à publier des rapports sur la réglementation et en les incitant à évaluer d'un œil critique l'efficacité des règlements tant actuels que nouveaux.

Les gouvernements ont commencé à comprendre l'importance de ce message. En effet, ils priorisent davantage les réformes réglementaires, comme le démontrent l'engagement du gouvernement fédéral ainsi que le leadership dont il a fait preuve en mettant en œuvre son Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif³. Certaines provinces (la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario) ont posé des gestes pour évaluer le fardeau réglementaire et en faire rapport. Ces mesures sont importantes, mais comme le montre le présent rapport, il faut en faire plus. Le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités doivent s'appliquer à réduire le fardeau réglementaire de façon suffisante pour que leurs efforts se traduisent concrètement par un gain de temps et d'argent pour les chefs de PME.

D'après nos derniers résultats de recherche publiés dans la présente édition, les gouvernements et les administrations municipales du Canada doivent faire encore plus de progrès pour réduire le fardeau réglementaire des entreprises. Ce dernier a un impact nuisible sur l'entrepreneuriat puisque 42 % des propriétaires de PME déclarent qu'ils ne conseilleraient pas à leurs enfants de lancer une entreprise à cause de la lourdeur du fardeau réglementaire actuel (Figure 2). Ce résultat est particulièrement préoccupant quand on pense qu'au cours de la prochaine décennie, il y aura un transfert massif – possiblement plus d'un milliard de dollars⁴ – des actifs des petites entreprises. Le fait que les propriétaires d'entreprise déconseillent l'entrepreneuriat met en péril ces actifs ainsi que l'emploi.

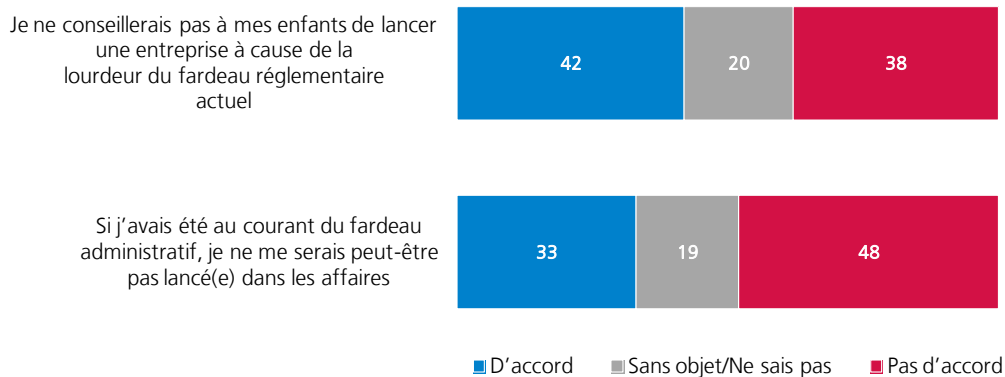
Il est également préoccupant qu'un chef d'entreprise sur trois avoue qu'il ne se serait peut-être pas lancé dans les affaires s'il avait été au courant du fardeau réglementaire (Figure 2). Une baisse du nombre d'entrepreneurs entraîne des pertes d'emplois et de recettes publiques provenant des taxes et des impôts, et a pour effet de faire gonfler les prix et de limiter les hausses de salaire. Tout cela a des répercussions néfastes pour l'économie canadienne.

2. Laura Jones et. al., *Dossier « R » : la prospérité ligotée par une réglementation excessive*, FCEI, 2005.

3. En 2011, le gouvernement du Canada a créé la Commission sur la réduction de la paperasse dans l'objectif de mettre le doigt sur les problèmes que représentent les règles et règlements du fédéral. La Commission a recommandé plusieurs solutions pour régler ces problèmes et réduire le fardeau réglementaire de façon durable. Le gouvernement du Canada a réagi à la recommandation de la Commission concernant le besoin d'une réforme du régime de réglementation en publiant en 2012 son Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif.

4. Doug Bruce et. al., *Transfert de l'entreprise à la prochaine génération*, FCEI, 2012.

Figure 2

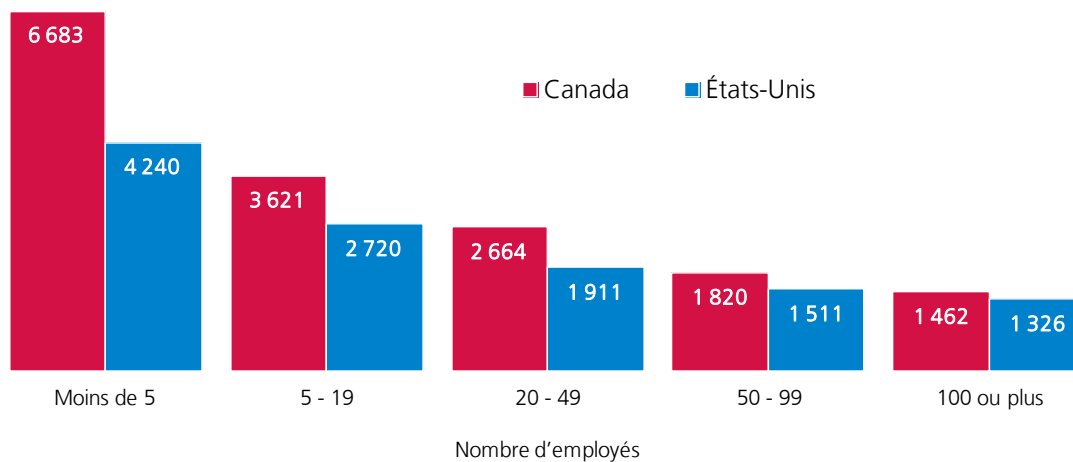
Impact du fardeau réglementaire sur l'entrepreneuriat (% des réponses)⁵

Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2014, n = 8 867.

L'impact qu'ont sur les entreprises les règlements mal conçus ou pas correctement mis en œuvre est plus néfaste au Canada qu'aux États-Unis. C'est donc une raison de plus pour continuer de réclamer une réduction de ce fardeau. Au Canada, les propriétaires d'entreprise se voient imposer des coûts réglementaires nettement plus élevés qu'aux États-Unis (Figure 3) et ils sont plus susceptibles que les entrepreneurs américains de dire que les règlements nuisent à la productivité et sont la source de beaucoup de stress. Toutefois, tout comme au Canada, les plus petites entreprises américaines sont les plus touchées par le coût de la réglementation.

Figure 3

Coût annuel de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en \$ de 2014 au Canada et aux États-Unis)



Sources : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasse de la FCEI (réalisé en 2014, n = 8 867), des données de Statistique Canada, le sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis (réalisé par Ipsos Reid en 2012, n = 1 535), et des données du United States Bureau of Labor Statistics.

5. Le sondage sur la réglementation et la paperasse de 2014 proposait comme choix de réponses à certaines de ses questions les options suivantes : En accord, Sans objet/ne sais pas et En désaccord. Par souci d'uniformité avec les choix de réponses proposés dans le sondage sur la réglementation et la paperasse de 2012, les options suivantes sont utilisées dans tout ce rapport : D'accord, Sans objet/Ne sais pas et Pas d'accord. Cette légère différence de terminologie n'a aucun impact sur les choix des répondants.

Au Canada, les gouvernements et les administrations municipales ont encore beaucoup à faire pour réduire le fardeau réglementaire qui pèse sur les chefs d'entreprise. Toutefois, des mesures efficaces rapporteraient beaucoup, car elles aideraient les chefs d'entreprise qui travaillent fort d'un bout à l'autre du Canada et, de fait, accroîtraient la prospérité du pays.

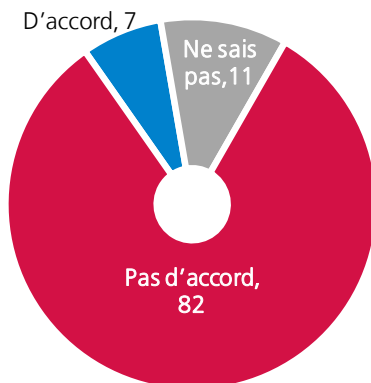
Cette quatrième édition du rapport de la FCEI sur la réglementation présente le nouveau coût estimé du fardeau réglementaire imposé aux entreprises canadiennes et américaines. Il décrit également l'impact des règlements sur les PME de ces deux pays et formule des recommandations pour des réformes continues et efficaces.

Réglementation : principaux irritants pour les PME

Les propriétaires d'entreprise sont censés connaître tous les règlements gouvernementaux et municipaux et s'y conformer. Toutefois, le service à la clientèle gouvernemental, qui est censé favoriser la conformité réglementaire, est souvent de mauvaise qualité, et peu d'efforts sont déployés pour comprendre les difficultés auxquelles font face les propriétaires de PME. La plupart des entrepreneurs travaillent fort pour s'assurer de se conformer à la réglementation. Toutefois, ils ne croient pas que le gouvernement tient compte de leur réalité lorsqu'il crée de nouveaux règlements (Figure 4).

Figure 4

Le gouvernement tient compte de l'impact des nouvelles règles sur mon entreprise (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2012, n = 8 562.

Les irritants réglementaires au niveau fédéral

Les propriétaires d'entreprise indiquent qu'au palier fédéral, les exigences de conformité à la TPS/TVH sont leur principal irritant (66 % pour l'une et l'autre de ces taxes). Les taxes sur la masse salariale sont un fardeau également important en raison de la fréquence des versements (mensuels ou trimestriels) ainsi que d'autres exigences en matière de déclaration. Citons également l'impôt sur le revenu (62 %), les relevés d'emploi (41 %) et les enquêtes de Statistique Canada (27 %) (Figure 5). Le niveau de préoccupation relatif est le même que dans les précédentes éditions de ce rapport, et le niveau de préoccupation pour les cinq principaux irritants reste relativement stable.

Figure 5

Les règlements fédéraux les plus nuisibles (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2014, n = 8 867.

Les irritants réglementaires au niveau provincial

Les irritants provinciaux les plus souvent cités au Canada sont dans le même ordre d'importance que dans les éditions précédentes, mais ils sont légèrement plus marqués dans la présente édition. L'indemnisation des accidents du travail et la santé et la sécurité au travail (64 %), la TVP/TVH (59 %) et les normes du travail (46 %) demeurent les trois principaux irritants (Figure 6). Les résultats varient un peu d'une province à l'autre (Annexe B, Tableau B.1). Par exemple, la TVP/TVH est en tête du classement des règlements provinciaux les plus lourds pour les propriétaires de PME de la Colombie-Britannique, et elle distance grandement l'indemnisation des accidents du travail, la santé et la sécurité au travail. Cela peut éventuellement s'expliquer par les changements apportés au régime de taxe de vente de la province en 2013.

Figure 6

Les règlements provinciaux les plus nuisibles (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2014, n = 8 867.

Les irritants réglementaires au niveau municipal

Figure 7

Les règlements municipaux les plus nuisibles (% des réponses)



Au palier municipal, les résultats sont inchangés par rapport aux années précédentes, l'impôt foncier et la taxe d'affaires étant le principal irritant (54 %), suivi par les permis de construction et de rénovation (41 %) et par les évaluations foncières (25 %) (Figure 7).

Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2014, n = 8 867.

Le coût de la réglementation au Canada

La FCEI a commencé à évaluer le coût de la réglementation en 2005 en s'appuyant sur des données de sondages effectués auprès de propriétaires de PME. Il est important de remarquer que l'évaluation de ce coût est très prudente et qu'elle ne tient pas compte de nombreux autres éléments⁶. Cette estimation est fondée sur le temps et l'argent que les entreprises doivent dépenser pour se conformer aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Les propriétaires d'entreprise ont été sondés en particulier sur le nombre d'heures et divers coûts (p. ex. honoraires de comptables et d'avocats, et frais d'équipement) associés à la conformité.

Le coût total de la réglementation se compose de quatre éléments : coûts salariaux, honoraires professionnels, dépenses obligatoires pour des équipements spéciaux et des rénovations, et pertes causées par des retards administratifs. Les coûts salariaux représentent une part importante de ce coût total et sont calculés d'après le nombre d'heures consacrées à la conformité réglementaire et les salaires horaires selon la taille de l'entreprise.

Le total des coûts réglementaires moyens par employé et par taille d'entreprise, ainsi que les niveaux d'emploi correspondants dans le secteur privé, ont servi pour calculer le coût total de la réglementation imposée aux entreprises du Canada (voir l'Annexe A pour plus de détails).

6. Ce coût estimé ne tient pas compte des coûts d'administration, des honoraires des lobbyistes ou des pertes d'activité économique. De plus, la FCEI sonde seulement des propriétaires d'entreprises indépendantes, et pas des sociétés cotées en bourse. Ces dernières sont soumises à des règlements additionnels qui devraient alourdir le coût de la réglementation. C'est pourquoi le véritable coût de la réglementation est probablement bien plus élevé.

Le coût de la réglementation a augmenté au Canada

En 2014, il en a coûté 37,1 milliards \$ aux entreprises canadiennes pour se conformer à tous les niveaux de réglementation (pour connaître ce coût par province, voir l'Annexe B, Tableau B.2). Le coût de la réglementation estimé pour les années précédentes était de 33,8 milliards \$ en 2005, 33,3 milliards \$ en 2008 et 31,7 milliards \$ en 2012⁷ (Figure 8).

De 2012 à 2014, le coût annuel de la conformité à la réglementation au Canada a augmenté de plus de 5 milliards \$. Cette augmentation est en partie due aux niveaux de salaire et de l'emploi pendant cette période. Le nombre d'heures qu'une entreprise moyenne⁸ passe pour respecter les exigences réglementaires a augmenté de 12 % depuis 2012, c'est-à-dire qu'il est passé de 749 heures⁹ à 842 heures ou de 94 jours ouvrables à 105 jours ouvrables¹⁰ (Figure 9).

La hausse du coût total de la réglementation et des heures consacrées à la conformité montre que, dans l'ensemble, les gouvernements et les administrations municipales alourdissent le fardeau réglementaire. Si certains d'entre eux sont plus performants que d'autres en la matière, ils ont quand même tous besoin de s'engager sérieusement et durablement à réduire la paperasserie qu'ils imposent aux entreprises.

Figure 8

Coût total annuel de la réglementation imposée aux PME canadiennes, 2005, 2008, 2012 et 2014 (en dollars de 2014)



Source : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasse de la FCEI (réalisé en 2005, n = 7 391; réalisé en 2008, n = 10 566; réalisé en 2012, n = 8 562; réalisé en 2014, n = 8 867).

7. Les chiffres sont tous exprimés en dollars de 2014.

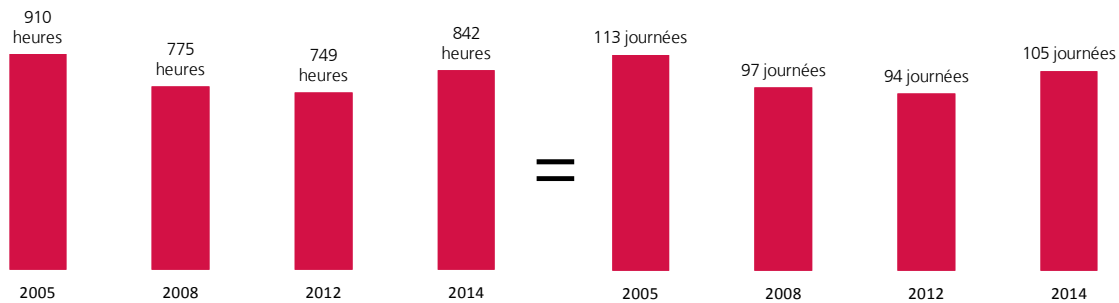
8. L'entreprise moyenne compte de 5 à 19 employés.

9. Il s'agit du nombre d'heures moyen annuel pour toutes les entreprises de l'échantillon ayant fourni des réponses valides (Annexe A). La majorité des entreprises de cet échantillon sont de petite taille et comptent de 5 à 19 employés (46 %) ou moins de 5 employés (37 %).

10. On suppose qu'une journée ouvrable compte 8 heures (842 heures par année/8 heures par jour = 105,25 jours par année).

Figure 9

Heures moyennes totales consacrées à la paperasserie et à la conformité, par entreprise (heures ou journées ouvrables, 2005, 2008, 2012 et 2014)



Source : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasse de la FCEI (réalisé en 2005, n = 7 391; réalisé en 2008, n = 10 566; réalisé en 2012, n = 8 562; réalisé en 2014, n = 8 867).

Même si les gouvernements et les administrations municipales ont peu de pouvoir sur les hausses de salaire, ils sont en mesure de maîtriser la complexité de la paperasserie imposée aux entreprises pour se conformer à la réglementation. Ils peuvent ainsi réduire le nombre d'heures que les propriétaires d'entreprise doivent consacrer à la réglementation, par exemple en simplifiant les formulaires ou en offrant un meilleur service à la clientèle.

Le temps est une denrée extrêmement précieuse pour les propriétaires d'entreprise. Leurs journées ne sont tout simplement pas assez longues pour pouvoir s'occuper de toutes les tâches nécessaires pour mener à bien leurs activités commerciales. C'est pourquoi les efforts qu'ils doivent déployer pour se conformer aux règlements excessifs réduisent leur disponibilité et leur capacité à faire croître leur entreprise, créer des emplois, servir leurs clients ou former leurs employés.

En 2014, les entreprises canadiennes, toutes tailles confondues, ont consacré au total 818 millions d'heures à la conformité réglementaire¹¹, soit l'équivalent de plus de 419 000 emplois à temps plein¹².

Quelle portion du coût de la réglementation représente la paperasserie?

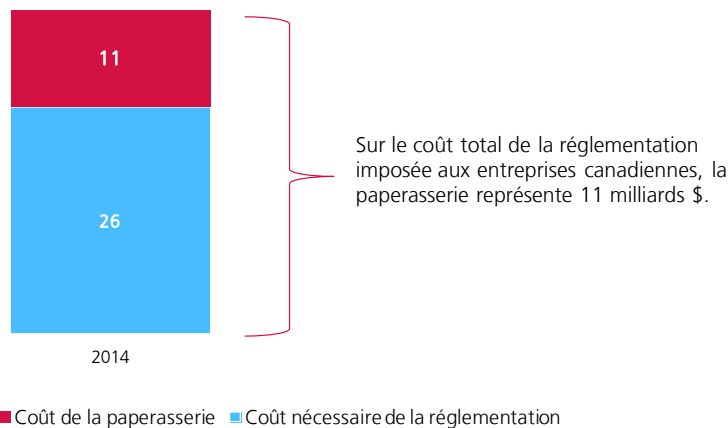
Il ne fait aucun doute que certains règlements sont bénéfiques. Toutefois, un excès de réglementation ou un piètre service à la clientèle – la paperasserie, en d'autres termes – freine l'esprit d'entreprise, fait augmenter les prix, limite les choix et réduit la productivité. D'après les propriétaires de PME canadiennes, le fardeau réglementaire pourrait être réduit de 29 % en moyenne sans nuire à l'intérêt public. Cela correspondrait à près de 11 milliards \$ en 2014 sur les 37 milliards \$ que représente le coût total de la réglementation imposée aux entreprises canadiennes (Figure 10).

11. Ce calcul est basé sur la formule suivante : 52 x (la moyenne hebdomadaire du nombre d'heures consacrées à la conformité par employé et par taille d'entreprise x le niveau d'emploi correspondant).

12. Ce calcul est basé sur 1 950 heures de travail par année.

Figure 10

Le coût annuel de la paperasserie (en milliards de dollars de 2014, Canada)



Source : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasse de la FCEI, 2014, n = 8 867.

Une réduction de 29 % du fardeau réglementaire ferait économiser aux entrepreneurs du temps et de l'argent qu'ils pourraient utiliser plus efficacement ailleurs. Ils récupéreraient ainsi 237 millions d'heures pouvant être consacrées à la croissance de leur entreprise, ce qui ferait augmenter la productivité, les effectifs et les salaires. Une telle réduction correspondrait globalement à environ 122 000 emplois à temps plein¹³.

Les PME sont les plus durement touchées

Depuis la publication de la toute première version du rapport de la FCEI sur la réglementation, un constat particulièrement troublant ne cesse de se vérifier, à savoir que la réglementation a un impact négatif disproportionné sur les très petites entreprises. Telle est la nature régressive de la réglementation, qui fait que ceux qui gagnent le moins sont ceux qui, par rapport à leurs revenus, paient le plus.

La conformité réglementaire est beaucoup plus coûteuse pour les entreprises canadiennes que pour les entreprises américaines

En 2014, le coût de la réglementation imposée aux très petites entreprises du Canada (comptant moins de 5 employés) est de 6 683 \$ par employé, soit plus de quatre fois ce qu'il en coûte aux plus grandes entreprises (comptant au moins 100 employés)¹⁴. Cet écart est nettement plus prononcé au Canada qu'aux États-Unis, où les plus petites entreprises paient environ 4 240 \$ par employé et par année, soit plus de trois fois le coût payé par les plus grandes entreprises (Figure 11). Au total, le coût de la réglementation aux États-Unis est d'environ 205 milliards \$¹⁵ en 2014. La population américaine étant plus importante que celle du Canada, il n'est pas surprenant que le coût total de la réglementation soit plus élevé aux États-Unis qu'au Canada.

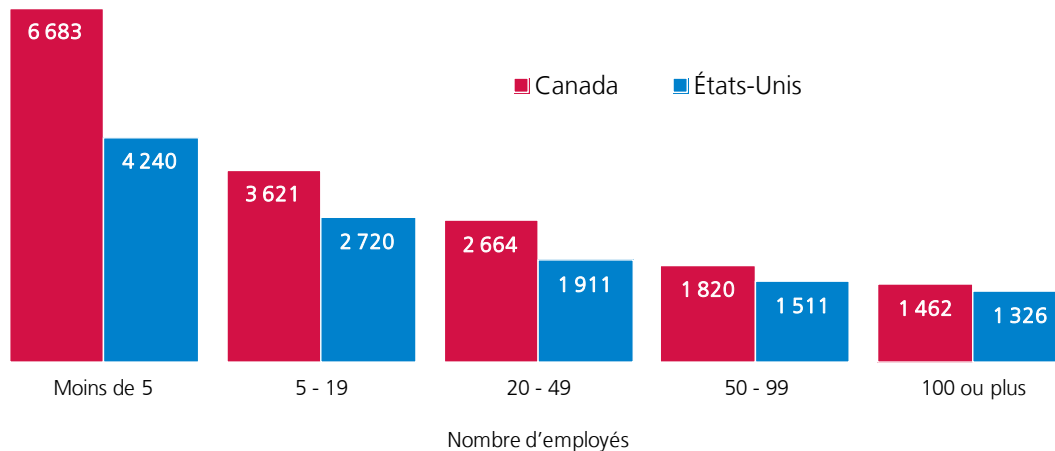
13. Ce calcul est basé sur 1 950 heures de travail par année.

14. La hausse des coûts par employé pour la catégorie des plus petites entreprises (moins de 5 employés) est en grande partie attribuable à la hausse des salaires de 2012 à 2014.

15. La version de 2012 du rapport de la FCEI sur la réglementation a établi une comparaison directe sans précédent des coûts de la réglementation aux États-Unis et au Canada. Aux fins du présent rapport, le coût estimé de la réglementation américaine pour 2012 a été corrigé en fonction de l'inflation.

Figure 11

Coût annuel de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en \$ de 2014, Canada et États-Unis)



Sources : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasse de la FCEI réalisé en 2014 (n = 8 867), des données de Statistique Canada, le sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis réalisé par Ipsos Reid en 2012 (n = 1 535), et des données du United States Bureau of Labor Statistics.

Remarques : Le nombre d'employés comprend le propriétaire de l'entreprise. On suppose que le dollar canadien et le dollar américain sont à parité. Les données pour les États-Unis ont été corrigées pour tenir compte de différences au niveau de la répartition de l'échantillon par rapport aux données pour le Canada, et ont été ajustées en fonction de l'inflation entre 2012 et 2014.

Le coût du fardeau réglementaire pour une entreprise en activité au Canada comptant quatre employés serait de 28 792 \$ par année. Il s'agit d'une somme importante qui dépasse le salaire annuel brut moyen d'un employé à temps partiel¹⁶. Par comparaison, ce coût est environ deux fois moins élevé pour une entreprise similaire située aux États-Unis, soit 16 960 \$.

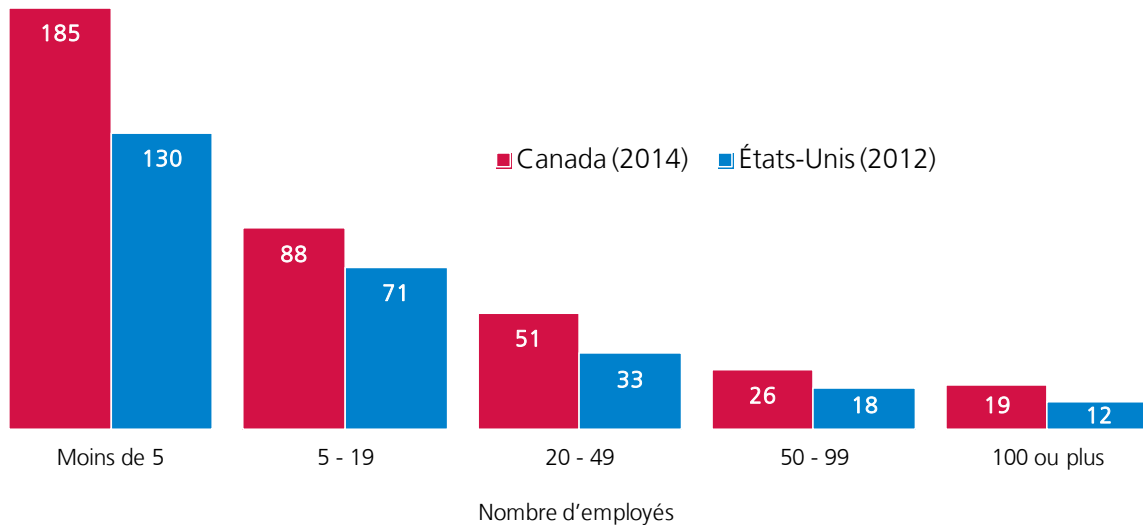
Le nombre d'heures consacré à la conformité est plus élevé au Canada qu'aux États-Unis

Les propriétaires d'entreprises canadiennes consacrent plus d'heures à la conformité par année et par employé que les entrepreneurs américains. Cela se vérifie tout particulièrement pour les plus petites entreprises et explique pourquoi le coût de la réglementation par employé est beaucoup plus élevé au Canada qu'aux États-Unis pour cette catégorie d'entreprises. Les propriétaires d'entreprises canadiennes comptant moins de cinq employés passent en moyenne 185 heures par année à s'occuper de règlements et de paperasses, comparativement à 130 heures aux États-Unis (Figure 12).

16. Le salaire brut moyen (excluant les avantages sociaux) d'un employé à temps partiel était d'environ 25 561 \$ en 2013. Ce chiffre est établi sur la base de 1 508 heures par année (52 semaines x 29 heures par semaine) et d'un taux de salaire horaire moyen de 16,95 \$ pour les employés à temps partiel (Statistique Canada, CANSIM, tableau 282-0072, consulté le 9 août 2014).

Figure 12

Heures moyennes consacrées chaque année à la réglementation, par employé, selon la taille de l'entreprise, Canada et États-Unis



Sources : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasse effectué par la FCEI en 2014 (n = 8 867) et sur le sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis réalisé par Ipsos Reid en 2012 (n = 1 535).

Remarques : Le nombre d'employés comprend le propriétaire de l'entreprise. Les données pour les États-Unis ont été corrigées pour tenir compte de différences au niveau de la répartition de l'échantillon par rapport aux données pour le Canada.

Les coûts de la réglementation, incluant le fardeau des heures consacrées à la conformité, sont plus élevés et plus régressifs au Canada qu'aux États-Unis. Ces différences expliquent qu'il soit plus coûteux de faire des affaires au Canada et peut-être aussi, en partie, pourquoi les consommateurs paient plus cher au Canada qu'aux États-Unis pour des produits similaires.

Pourquoi les plus petites entreprises sont-elles les plus durement touchées?

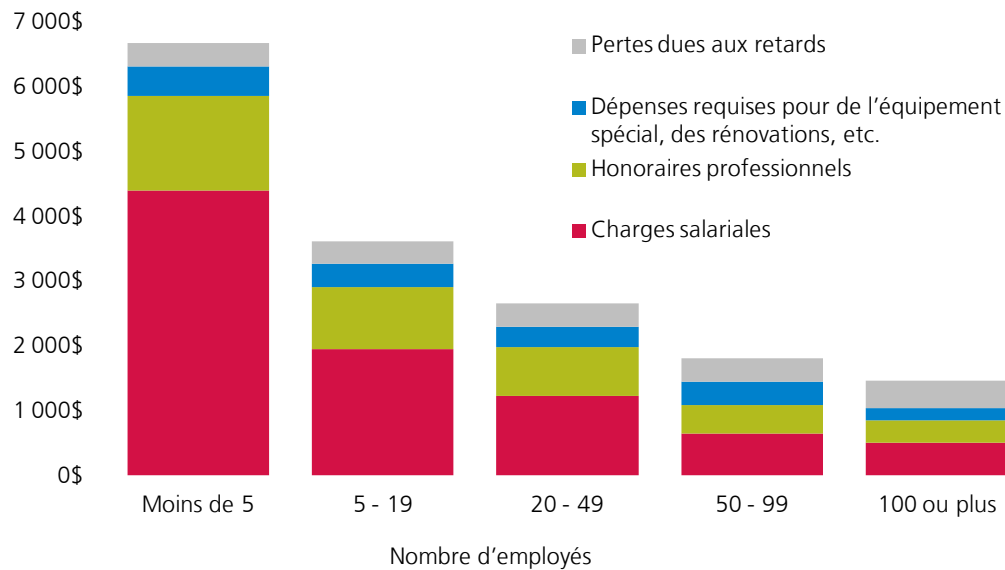
L'impact disproportionné des règlements sur les plus petites entreprises s'explique par le fait qu'elles n'ont pas la capacité de consacrer des ressources à la conformité aussi facilement que les plus grandes entreprises. Ces dernières peuvent, en effet, répartir leur fardeau réglementaire entre un nombre plus important d'employés et, souvent, elles ont des ressources internes consacrées uniquement à la surveillance et à la conformité en matière de réglementation. Dans les plus petites entreprises, ce sont principalement les propriétaires qui se chargent de cette tâche. C'est seulement quand des entreprises ont atteint une taille suffisamment grande que leurs propriétaires peuvent se permettre de déléguer à leurs employés et à des professionnels la responsabilité de la réglementation.

Détails des coûts de la réglementation par employé

La ventilation des coûts réglementaires par employé montre que les coûts salariaux représentent de loin la plus grande portion (deux tiers) des coûts par employé pour les plus petites entreprises, et plus de la moitié des coûts par employé pour les entreprises comptant de 5 à 19 employés (Figure 13).

Figure 13

Détails des coûts de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en dollars de 2014, Canada)



Sources : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasse de la FCEI réalisé en 2014 (n = 8 867) et sur des données de Statistique Canada.

Remarque : Le nombre d'employés comprend le propriétaire de l'entreprise.

Les coûts salariaux représentent le temps que les propriétaires d'entreprise et les employés passent à remplir les formulaires et la paperasse des gouvernements. Ils correspondent également au temps consacré à la conformité aux règlements existants étant donné qu'en général, la responsabilité d'interpréter et de comprendre les règlements revient à l'entreprise.

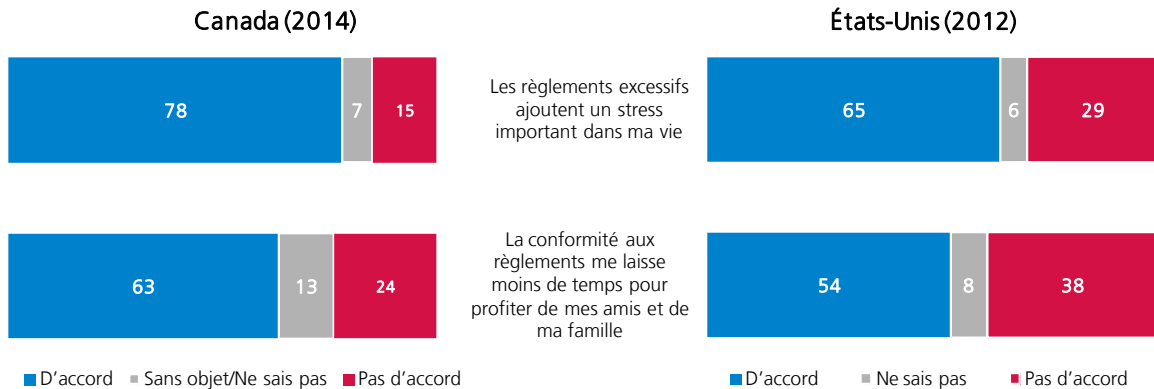
Les sommes en dollars dépensées pour des équipements spéciaux, des rénovations et les pertes causées par des retards administratifs sont relativement stables dans toutes les catégories d'entreprise. Ces coûts sont très similaires aux coûts réglementaires imposés aux entreprises américaines.

Le coût social de la réglementation

Au-delà du coût et des pertes de temps, la réglementation excessive provoque de la frustration chez de nombreux propriétaires de PME. Si ce phénomène n'est pas quantifiable en argent, il est tout de même évident qu'il contribue à une augmentation des coûts réglementaires. Au Canada, environ quatre propriétaires de petite entreprise sur cinq estiment que l'excès de règlements leur cause un stress majeur (Figure 14). Cette proportion est seulement de deux sur trois aux États-Unis. Les propriétaires d'entreprise sont nombreux à devoir travailler en dehors des heures de travail normales pour assurer la conformité réglementaire. Ils passent donc plus de temps au travail et moins auprès de leurs proches.

Figure 14

Le coût social de la réglementation (% des réponses, Canada et États-Unis)

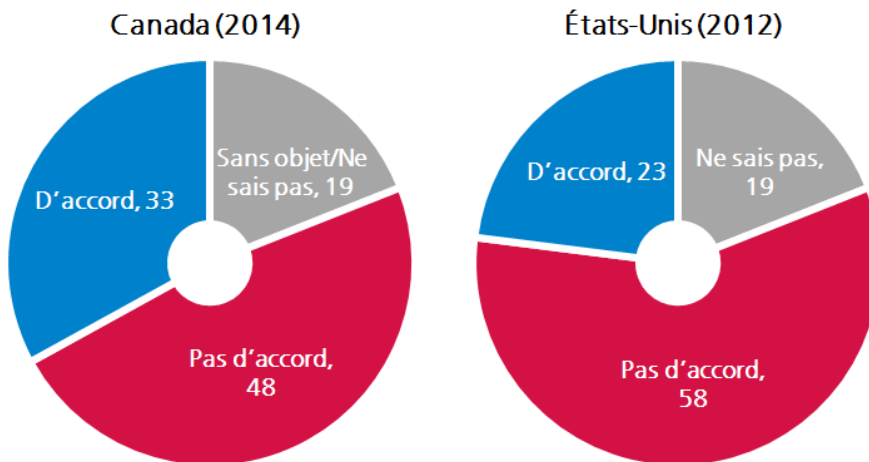


Sources : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2014 (n = 8 867), et Ipsos Reid, sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis, 2012 (n = 1 535).

Les coûts financiers et sociaux de la réglementation et de la paperasserie imposée aux entreprises sont importants au Canada. En effet, 33 % des propriétaires d'entreprise affirment que s'ils avaient été au courant du fardeau réglementaire, ils n'auraient pas lancé leur entreprise (Figure 15). Aux États-Unis, 23 % des propriétaires d'entreprise sont de cet avis. Cela montre également que le fardeau réglementaire des propriétaires d'entreprises canadiennes est plus lourd que celui de leurs homologues américains, toutes choses égales par ailleurs.

Figure 15

Si j'avais été au courant du fardeau administratif, je ne me serais peut-être pas lancé dans les affaires (% des réponses, Canada et États-Unis)

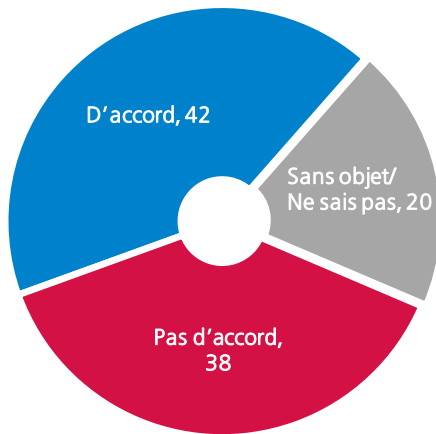


Sources : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2012 (n = 8 867), et Ipsos Reid, sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis, 2012 (n = 1 535).

De plus, quatre propriétaires d'entreprises canadiennes sur dix ne conseilleraient pas à leurs enfants de lancer une entreprise à cause de la lourdeur du fardeau réglementaire actuel (Figure 16). L'idée même que la réglementation puisse dissuader la prochaine génération d'entrepreneurs constitue une source de préoccupation majeure étant donné le rôle vital que le secteur de la petite entreprise joue dans l'économie canadienne.

Figure 16

Je ne conseillerais pas à mes enfants de lancer une entreprise à cause de la lourdeur du fardeau réglementaire actuel (% des réponses, Canada)

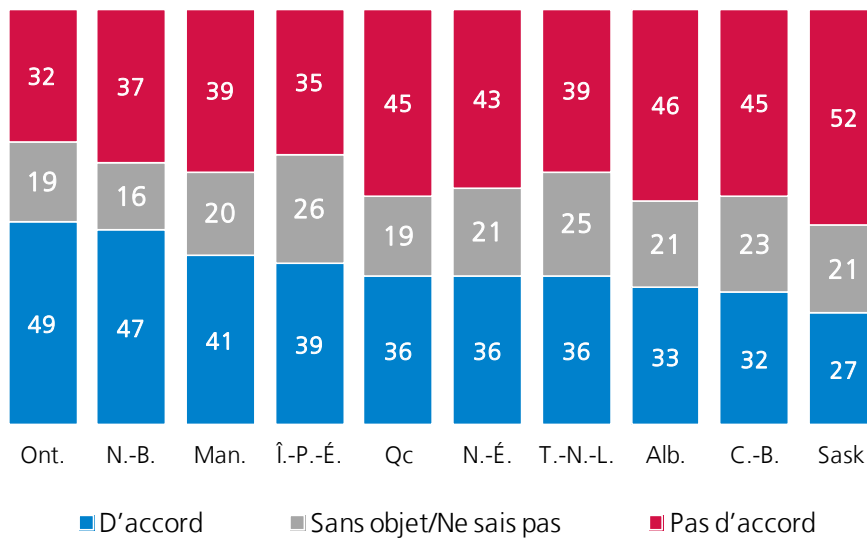


Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2014, n = 8 867.

Des comparaisons au niveau provincial montrent que les propriétaires d'entreprise de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de l'Île-du-Prince-Édouard sont plus susceptibles d'affirmer qu'ils ne conseilleraient pas à leurs enfants de lancer une entreprise à cause de la lourdeur du fardeau réglementaire actuel (Figure 17). À l'autre extrême, la Saskatchewan est la seule province où la part d'entrepreneurs (52 %) en désaccord est plus élevée. Toutefois, 27 % sont d'accord, ce qui est tout de même préoccupant.

Figure 17

Je ne conseillerais pas à mes enfants de lancer une entreprise à cause de la lourdeur du fardeau réglementaire actuel, selon la province (% des réponses)

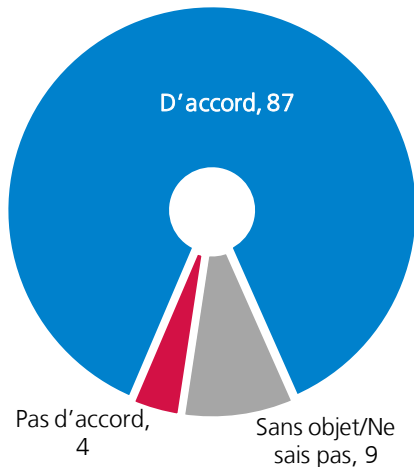


Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2014, n = 8 867.

Pire encore, la majorité des propriétaires d'entreprise du Canada pensent que le fardeau réglementaire s'alourdit (Figure 18). À l'échelle des provinces, près de neuf entrepreneurs sur dix œuvrant au Manitoba, en Ontario et au Québec sont de cet avis (Figure 19). Ces résultats s'expliquent probablement par le fait que les mesures gouvernementales visant à réduire la paperasserie n'ont pas encore été concrétisées. Cela risque d'inciter davantage les propriétaires d'entreprise à déconseiller à leurs enfants de se lancer dans les affaires. Pour assurer la viabilité des entreprises canadiennes, l'allègement du fardeau réglementaire doit demeurer une priorité continue des gouvernements.

Figure 18

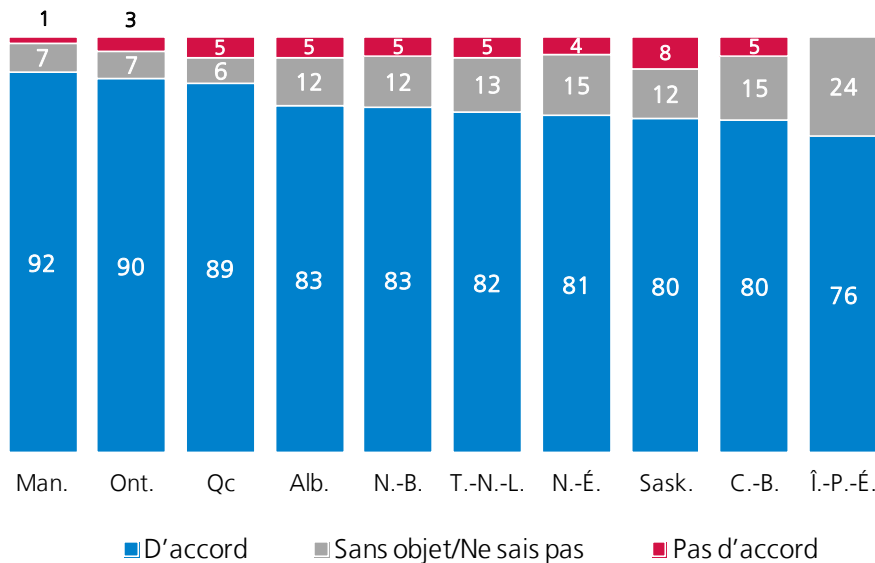
Le fardeau réglementaire grossit sans cesse (% des réponses, Canada)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2014, n = 8 867.

Figure 19

Le fardeau réglementaire grossit, selon la province (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2014, n = 8 867.

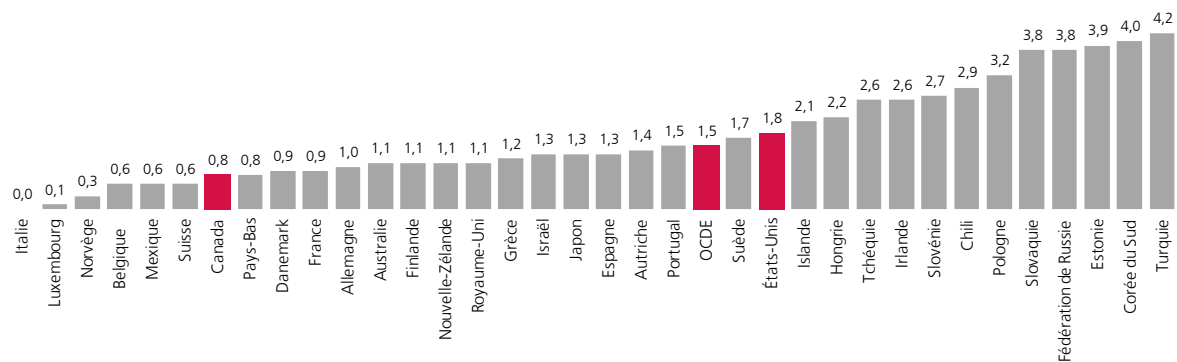
Impact du fardeau réglementaire sur la productivité des PME

Si on ne réduit pas l'impact global que la réglementation et la paperasserie ont sur les propriétaires d'entreprise, l'excès de formalités administratives risque d'avoir une incidence fâcheuse sur les salaires, la création d'emplois et la productivité.

En matière de productivité, le Canada est resté à la traîne ces dernières années par rapport aux autres pays développés. De 2001 à 2011, il a effectivement connu une croissance de la productivité de 0,8 %, ce qui est nettement inférieur à la moyenne des États-Unis (1,8 %) et à celle des pays de l'OCDE (1,5 %) (Figure 20).

Figure 20

Croissance de la productivité de 2001 à 2012, OCDE et certains autres pays (taux de croissance annuel moyen, en %)



Remarque : La productivité correspond au PIB par heure travaillée.

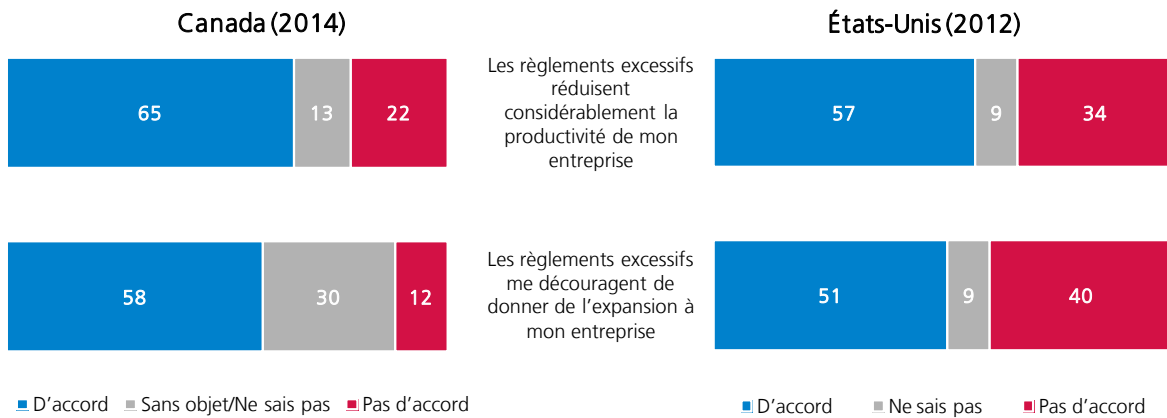
Source : Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), *Croissance de la productivité du travail pour l'ensemble de l'économie*, stats.oecd.org, consulté le 14 août 2014.

Près de deux propriétaires d'entreprise sur trois affirment que la réglementation réduit sensiblement la productivité de leur entreprise (Figure 21). Le résultat correspondant aux États-Unis est huit points de pourcentage plus bas, ce qui porte à croire que le paysage réglementaire contribue à l'écart de productivité entre le Canada et les États-Unis.

Un excès de règlements décourage également les entrepreneurs de donner de l'expansion à leur entreprise. Près de trois propriétaires d'entreprise canadiens sur cinq sont dissuadés de faire croître leur entreprise pour qu'elle atteigne son plein potentiel. Aux États-Unis, ce ratio est d'une entreprise sur deux (Figure 21).

Figure 21

Impact d'un excès de règlements sur la productivité et la croissance des PME (% des réponses, Canada et États-Unis)

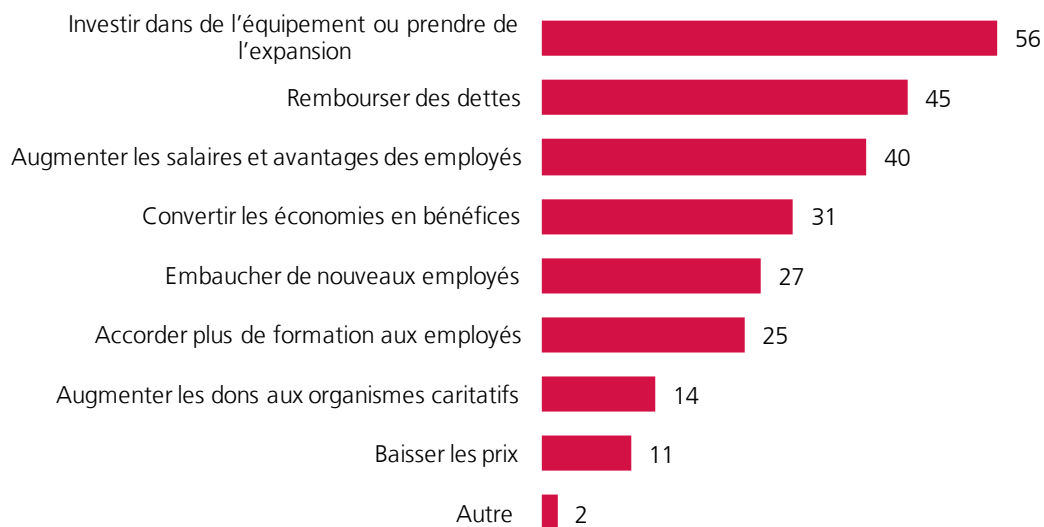


Sources : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2014 (n = 8 867), et Ipsos Reid, sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis, 2012 (n = 1 535).

À la question demandant aux propriétaires d'entreprise ce qu'ils feraient si le coût de la conformité à la réglementation était réduit, ils ont répondu majoritairement qu'ils investiraient dans des équipements et dans l'expansion de leurs activités – ce qui est essentiel pour augmenter la productivité (Figure 22). Plusieurs autres réponses indiquent un lien direct avec l'amélioration de la productivité, par exemple rembourser ses dettes afin de libérer du capital à investir dans l'entreprise, et augmenter la rémunération (salaires et avantages sociaux) des employés.

Figure 22

Avantages de la réduction des coûts réglementaires : comment les entreprises utiliseraient les économies réalisées (% des réponses, Canada)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2005, n = 7 391.

Une réforme efficace de la réglementation

Une réforme efficace de la réglementation exige un changement de culture radical au sein du gouvernement, lequel exige à son tour discipline et concentration. Une réforme réglementaire réussie comprend trois éléments clés : le leadership politique, la reddition de compte à l'égard du public et les contraintes imposées aux autorités de réglementation.

Leadership politique

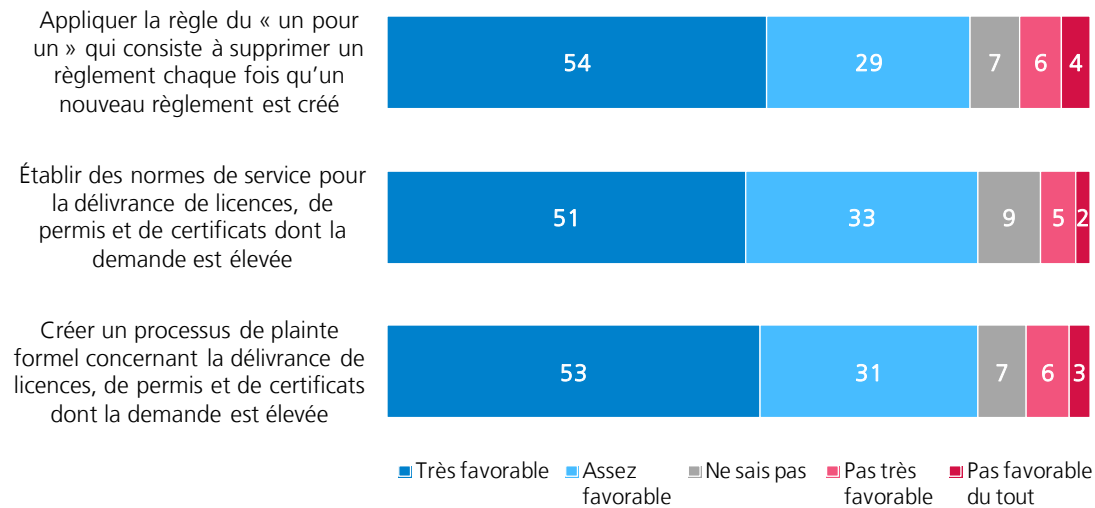
Une réforme de la réglementation efficace et continue doit venir d'en haut. Le meilleur exemple de leadership politique se trouve en Colombie-Britannique. En effet, la province s'applique à revoir sa réglementation depuis treize ans. Cette démarche a commencé par l'engagement politique de l'ancien premier ministre, Gordon Campbell, pour alléger le fardeau administratif d'un tiers en trois ans. Depuis 2001, le gouvernement de la Colombie-Britannique a réduit de 42 % le nombre de ses exigences réglementaires et a promis que l'augmentation nette du fardeau réglementaire serait de zéro jusqu'à 2015¹⁷.

Au Canada, le paysage du leadership politique en matière de réforme réglementaire a changé encore plus lorsque le gouvernement fédéral a annoncé, en 2012, son Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif. Ce Plan vise à alléger la paperasserie qui pèse sur les entreprises, à leur permettre de traiter plus facilement avec les autorités de réglementation, mais aussi à améliorer le service et à accroître la prévisibilité du gouvernement. Les propriétaires de PME ont montré qu'ils étaient majoritairement en faveur de la plupart des promesses incluses dans ce Plan (Figure 23), en particulier la règle du « un pour un » voulant qu'un règlement soit éliminé chaque fois qu'un nouveau règlement est adopté; la nouvelle obligation visant à fixer des objectifs au sein des ministères en matière de service à la clientèle et à rendre des comptes sur leur performance, et la création d'un processus de plainte formel concernant les exigences réglementaires courantes, telles que la délivrance de licences et de permis.

17. Regulatory Reform BC, *Achieving A Modern regulatory environment - B.C.'s Regulatory Reform Initiative: Third annual Report 2013/14*, 2014.

Figure 23

Points de vue sur l'engagement du gouvernement fédéral à réduire la paperasserie (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2014, n = 8 867.

Reddition de compte à l'égard du public : mesurer le fardeau réglementaire et publier des rapports en la matière

Tout gouvernement ayant véritablement l'intention d'effectuer une réforme réglementaire efficace doit donner au public les moyens d'évaluer sa performance en la matière. Ceux qui proposent de nouveaux règlements ne devraient pas être autorisés à s'autosurveiller. Il ne suffit pas d'avoir des directives et des listes de contrôle internes, prévues par bon nombre d'initiatives de réforme. Comme le montre le présent rapport, il est possible d'évaluer le fardeau réglementaire. Les gouvernements devraient mesurer leur charge de règlements et publier régulièrement des rapports à cet égard. Si on va encore plus loin, l'obligation de communiquer les évaluations de la réglementation devrait être enchâssée dans une loi, car une fois la loi adoptée, il est plus difficile pour un nouveau gouvernement de revenir en arrière sur l'obligation de résultats demandés. Ce serait ainsi un engagement plus fort pour une reddition de compte accrue à l'égard du public. De plus, il est essentiel que l'évaluation, peu importe la manière dont elle est effectuée, soit suffisamment complète pour être pertinente.

Contraintes imposées aux autorités de réglementation

Le moyen le plus efficace de réformer la réglementation est sans doute d'imposer des contraintes aux autorités de réglementation. Les gouvernements doivent reconnaître que les propriétaires d'entreprise disposent d'une capacité limitée à se conformer à une liste interminable de règles. De même, les gouvernements n'ont qu'une capacité limitée à en assurer le respect. L'instauration d'une limite obligerait les autorités de réglementation à envisager des solutions de rechange et des compromis, et à prioriser les règlements. Cette limite pourrait être un objectif de réduction ou de croissance zéro de l'activité réglementaire. Pour établir une telle contrainte, il faudrait instaurer une mesure efficace et publique permettant de faire le suivi du fardeau réglementaire. La règle du « un pour un » (présentement en vigueur en Colombie-Britannique), qui impose d'éliminer une obligation réglementaire existante dès qu'une nouvelle est mise en place, est un bon exemple. Le gouvernement fédéral a adopté une règle similaire, mais son modèle est moins efficace que celui de la Colombie-Britannique puisqu'il ne porte que sur le nombre de règlements et pas sur les obligations

réglementaires contenues dans chaque règlement. Essentiellement, la Colombie-Britannique a une plus grande maîtrise sur le fardeau réglementaire imposé aux entreprises parce qu'elle étudie de près l'ensemble des obligations au lieu de ne tenir compte que des règlements proprement dits.

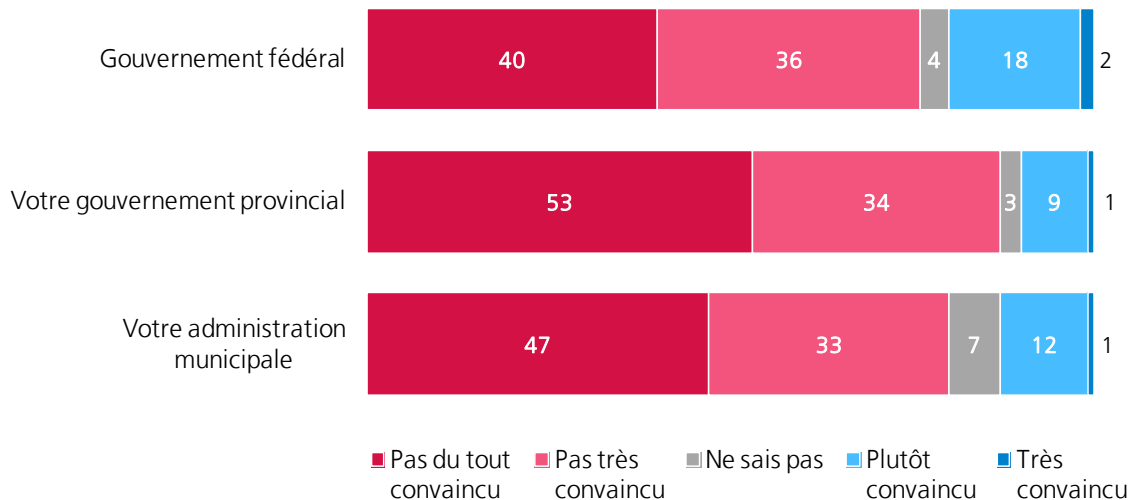
Confiance des propriétaires d'entreprise à l'égard de l'engagement des gouvernements à réduire la paperasserie

Malgré les efforts déployés par les différents gouvernements et les administrations municipales en vue d'une réforme réglementaire, la grande majorité des propriétaires d'entreprise ne sont pas convaincus que les gouvernements tiennent vraiment à réduire la paperasserie. Ce scepticisme est un autre signe indiquant que les gouvernements et les municipalités ont besoin de faire plus d'efforts concertés et continus pour que les propriétaires d'entreprise constatent des progrès tangibles.

Toutefois, les entrepreneurs semblent davantage convaincus par l'engagement du gouvernement fédéral à alléger le fardeau réglementaire que par celui des provinces et des administrations municipales (Figure 24). Ce constat est cohérent avec la récente mise en œuvre du plan d'action du gouvernement fédéral pour la réduction du fardeau administratif.

Figure 24

Dans quelle mesure êtes-vous convaincu que le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités sont réellement déterminés à réduire le fardeau administratif? (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2014, n = 8 867.

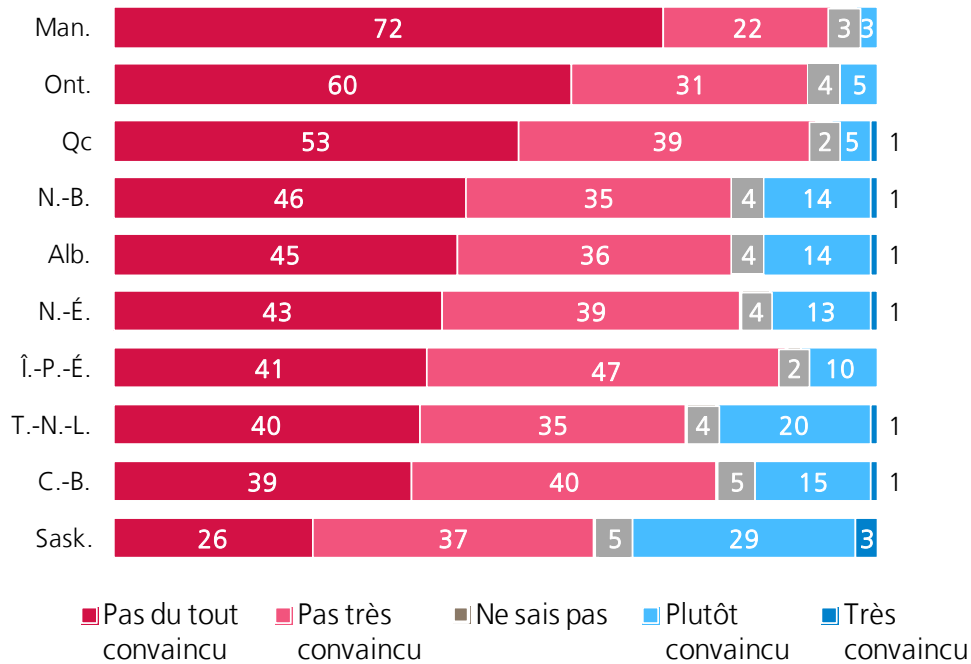
La proportion de propriétaires d'entreprise doutant de l'engagement de leur gouvernement provincial à réduire la paperasserie est élevée dans l'ensemble des provinces.

Les propriétaires d'entreprise du Manitoba sont les moins convaincus que leur gouvernement provincial est déterminé à réduire la paperasserie (Figure 25). Ce constat s'explique par le fait que le gouvernement du Manitoba est en retard en matière de réforme réglementaire, c'est-à-dire pour faire preuve d'un leadership exemplaire, s'engager à évaluer et rendre public le nombre de règlements en

vigueur, et imposer des contraintes aux autorités de réglementation¹⁸. En revanche, les propriétaires d'entreprise de la Saskatchewan sont les plus nombreux à être plutôt convaincus (29 %) ou très convaincus (3 %) que le gouvernement de la province est décidé à alléger les formalités administratives. C'est peut-être le signe que les entrepreneurs de la Saskatchewan perçoivent les efforts déployés par leur gouvernement pour alléger le fardeau réglementaire (notamment la simplification de la loi sur les boissons alcoolisées, les normes d'emploi et les lois en matière d'immigration).

Figure 25

Dans quelle mesure êtes-vous convaincu que votre gouvernement provincial est déterminé à réduire la paperasserie, selon la province (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2014, n = 8 867.

Certains gouvernements provinciaux (p. ex. l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique) font plus de progrès que les autres en matière d'allègement du fardeau administratif imposé aux entreprises. Toutefois, ils reçoivent quand même des notes faibles. C'est probablement parce que les propriétaires d'entreprise ne sont pas au courant des efforts de ces gouvernements pour réduire la paperasserie vu qu'ils ne constatent aucun allègement du fardeau réglementaire qui pèse sur eux. De plus, les propriétaires d'entreprise sont plus susceptibles d'être au courant des nouveaux règlements qui alourdissent considérablement leur fardeau réglementaire global (p. ex. la *Loi canadienne anti-pourriel*¹⁹) que des initiatives visant à alléger ce fardeau, mais qui ne leur font pas économiser immédiatement du temps et de l'argent sur le plan de la conformité.

18. FCEI, *Paperasserie : bulletin des provinces*, 2014.

19. Le 1^{er} juillet 2014, le gouvernement fédéral a adopté un ensemble complexe de règles sur l'envoi de messages électroniques commerciaux dans l'objectif de réduire les pourriels. La *Loi canadienne anti-pourriel* est un bon exemple de mesure gouvernementale insensible à l'incidence de la paperasserie dans la vie des entrepreneurs. Il est intéressant de noter que les règlements anti-pourriels n'étaient pas pris en compte dans les efforts des gouvernements pour alléger le fardeau administratif. Cela est attribuable au fait que les exigences sont de nature législative et que donc, pour le gouvernement, elles ne constituent pas de la paperasserie.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) fait face au même manque de connaissances de la part du public. C'est pourquoi l'ARC a mis au point plusieurs initiatives visant à apporter des solutions aux propriétaires d'entreprise (p. ex. la mise en place d'un service d'agents de liaison et l'offre d'avis écrits par l'intermédiaire de *Mon dossier d'entreprise*). Malheureusement, on constate que la majorité des propriétaires d'entreprise et bon nombre de préparateurs de déclarations de taxes et de revenus ne sont pas au courant de ces mesures²⁰.

Les gouvernements doivent s'engager plus sérieusement et plus durablement à réduire la paperasserie et mieux informer les propriétaires d'entreprise sur le travail qu'ils font pour que le respect de la conformité soit moins coûteux en temps et en argent.

L'importance du service à la clientèle

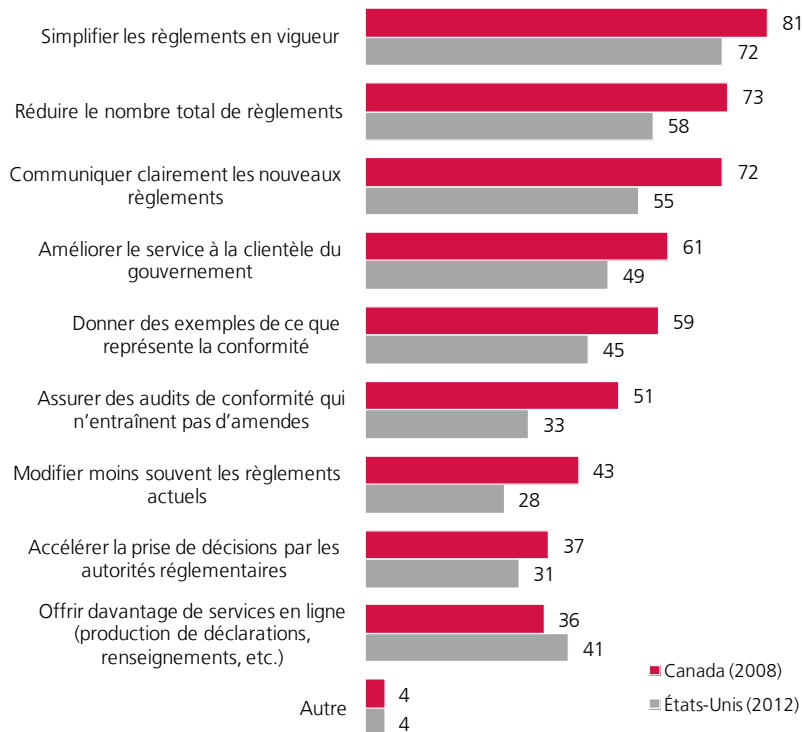
Le piètre service à la clientèle du gouvernement est un des éléments du fardeau réglementaire qui pèse sur les propriétaires d'entreprise. Dans le domaine de la réglementation gouvernementale, le service à la clientèle permet de déterminer si un processus sera long et stressant ou, au contraire, positif et productif. Des milliers de propriétaires d'entreprise ont pris le temps de décrire leur expérience avec la réglementation ou les autorités de réglementation. D'après leurs commentaires, il ne fait aucun doute que le piètre service à la clientèle du gouvernement est un important élément de ce lourd fardeau (p. ex. le fait d'obtenir plusieurs réponses différentes à une même question, de devoir décrypter le jargon bureaucratique, d'être mis longtemps en attente, d'attendre éternellement des décisions, et d'avoir affaire à des employés impolis ou mal informés). Très peu de propriétaires d'entreprise estiment que les gouvernements communiquent efficacement les nouveaux règlements, qu'ils s'efforcent d'assurer un service rapide ou que les vérificateurs et les inspecteurs font preuve de sens commun en matière de réglementation.

À la question de savoir ce qui aiderait les entreprises à mieux se conformer à la réglementation, deux des trois solutions qui ont recueilli le plus de réponses concernent une amélioration du service à la clientèle. Il faudrait simplifier la réglementation existante pour aider les propriétaires d'entreprise à mieux comprendre les demandes du gouvernement et communiquer clairement les nouveaux règlements. Mais surtout, 61 % des propriétaires de PME ont déclaré que leur entreprise bénéficierait d'une amélioration du service à la clientèle gouvernemental – la quatrième réponse la plus citée. Aux États-Unis, les propriétaires de PME ont des points de vue similaires sur les mesures qui les aideraient à respecter le fardeau réglementaire (Figure 26).

20. FCEI, *Bulletin d'évaluation de l'Agence du Revenu du Canada*, 2015.

Figure 26

Qu'est-ce qui aiderait votre entreprise à mieux se conformer à la réglementation? (% des réponses, Canada et États-Unis)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2008 (n = 10 566), et Ipsos Reid, sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis, 2012 (n = 1 535).

Si les propriétaires de PME n'hésitent pas à évoquer les conséquences d'un mauvais service à la clientèle sur leur entreprise, ils ne manquent pas non plus de parler de leurs expériences extrêmement positives avec le service à la clientèle du gouvernement. Bon nombre de commentaires positifs relevés dans le cadre de nos sondages portent principalement sur la réactivité et la compréhension des agents ou sur la flexibilité dont ils font preuve au cours du processus. Le Tableau 1 regroupe quelques commentaires positifs et négatifs émis par les répondants à propos du service à la clientèle gouvernemental.

Tableau 1

Commentaires de propriétaires d'entreprise (Canada)

Service à la clientèle positif	Service à la clientèle négatif
<p>On a eu deux fois la visite de vérificateurs au sujet du programme de la recherche scientifique et du développement expérimental. L'Agence du Revenu du Canada nous a envoyé un vérificateur une fois et, récemment, un vérificateur de la TVP (taxe de vente provinciale) est passé chez nous. Les vérificateurs étaient tous très professionnels, bien informés, et ils nous ont donné en avance de l'information nécessaire pour leur visite afin qu'on se prépare. Dans chaque cas, les vérificateurs ont dit que nous étions en conformité. Cette expérience a été positive dans l'ensemble.</p> <p><i>(Cabinet de conseils en gestion, C.-B.)</i></p>	<p>Des vérificateurs fiscaux de la province et du fédéral sont venus nous voir au cours des trois dernières années. La Commission d'indemnisation des accidentés du travail est également passée faire une vérification. Les vérificateurs fiscaux étaient incompétents et n'étaient pas assez bien informés pour nous donner des avis solides sur nos dépenses. En plus, ils n'ont pas respecté le temps qu'ils ont pris à mes employés et il est clair que le coût de leurs visites pour mon entreprise était le moindre de leurs soucis. Ils n'avaient pas non plus l'air professionnel.</p> <p><i>(Magasin de pièces automobiles, N.-É.)</i></p>
<p>Depuis quelques années, je suis très contente du ministère du Travail de l'Ontario. Il semble vraiment vouloir aider les employeurs à rendre les milieux de travail sécuritaires au lieu de nous taper sur les doigts. On a eu plusieurs inspections et plusieurs ordonnances. Elles étaient toutes légitimes et elles nous ont permis de nous améliorer et de renforcer la sécurité dans notre milieu de travail.</p> <p><i>(Imprimerie, Ont.)</i></p>	<p>Avec la « nouvelle » TVP de la Colombie-Britannique, on essaie de savoir ce qu'il faut payer et pas payer, comment récupérer les sommes versées en trop, etc. J'ai l'habitude d'envoyer des courriels pour avoir des réponses écrites. La plupart du temps, les réponses qu'on me donne sont vraiment compliquées et pas utiles. Les deux dernières fois que j'ai posé une question, on m'a dit de me référer aux bulletins. Mais je les ai déjà, les bulletins. Je posais en fait des questions sur l'interprétation de ces bulletins!</p> <p><i>(Magasin d'ameublement, C.-B.)</i></p>
<p>Le gouvernement provincial a pris le temps d'envoyer un inspecteur nous voir pour nous expliquer les règles de la taxe de vente provinciale et pour vérifier qu'on la facturait et qu'on la versait adéquatement. Il ne nous a pas inspectés; juste donné des conseils utiles.</p> <p><i>(Atelier de réparation et d'entretien de véhicules automobiles, Man.)</i></p>	<p>Importer des produits des États-Unis prend beaucoup de temps, est très coûteux et vraiment frustrant. Il m'est arrivé que des articles restent coincés à la douane pendant plus de 30 jours sans explication ou sans recours possible. En plus, ils ouvrent chacun des colis que j'importe et parfois, ils abîment la marchandise, ce qui fait que je ne peux même pas la vendre. Un jour, j'ai reçu une amende pour avoir importé des marchandises de façon inadéquate, et après six mois en appel, voilà qu'elles sont annulées. Et ils ne se sont même pas excusés!</p> <p><i>(Services d'enquête et de sécurité, N.-B.)</i></p>
<p>Mon inspecteur de la salubrité est excellent, vraiment bien informé et d'une aide précieuse. Chaque fois qu'il vient me voir, cela se passe très bien.</p> <p><i>(Épicerie, Alb.)</i></p>	<p>Le problème que j'ai est dû au manque de cohérence entre les différents inspecteurs de la salubrité. Les règles semblent un peu arbitraires et elles varient d'un inspecteur à l'autre, ce qui arrive souvent parce que ce n'est presque jamais le même.</p> <p><i>(Restaurant, Ont.)</i></p>
<p>Quand j'ai enregistré mon entreprise pour avoir un nouveau numéro de TPS/TVH, l'agente du gouvernement qui s'est occupée de moi était très serviable et elle m'a même donné le numéro de sa ligne directe et son nom au cas où j'aurais d'autres questions pour elle.</p> <p><i>(Entreprise de camionnage, Ont.)</i></p>	<p>Quand j'appelle le gouvernement fédéral, le ministère de l'Immigration ou le ministère des Finances, ça m'enrage qu'on me fasse presque toujours attendre au téléphone pendant au moins 10 minutes. Je connais par cœur leur message « En raison d'un nombre élevé d'appels, nous ne pouvons pas traiter votre demande présentement ». Je leur conseille d'embaucher plus de personnel pour répondre au téléphone parce que le temps, c'est de l'argent!</p> <p><i>(Restaurant à service complet, Alb.)</i></p>

Conclusion et recommandations

Les gouvernements et les municipalités de tout le Canada reconnaissent désormais davantage l'impact que la réglementation et la paperasserie ont sur la capacité du pays à créer des emplois, à croître, à innover et à être concurrentiel. L'accent mis sur la réforme réglementaire traduit cette reconnaissance accrue.

La nécessité impérieuse de réduire la paperasserie génère beaucoup d'espoir, mais il reste tout de même beaucoup à faire. En effet, des règlements inutiles mobilisent encore trop de temps et d'argent, ce qui se traduit par une baisse de la productivité et des pertes d'emplois, et engendre stress et frustration.

La FCEI va continuer de travailler avec les gouvernements et les municipalités du Canada pour s'assurer qu'ils gardent bien le cap sur le dossier prioritaire de la réforme réglementaire. Elle leur recommande d'ailleurs son plan en dix points en vue d'une réforme efficace de la réglementation, basé sur les principes de reddition de compte et de leadership évoqués dans le présent rapport.

Le coût de la réglementation est, certes, nettement plus élevé au Canada qu'aux États-Unis, mais ces deux pays profiteraient l'un et l'autre d'une réduction de ce coût. Que peut-on espérer de l'application de nos recommandations? Le principal avantage est la capacité à promouvoir et à soutenir l'esprit d'entreprise pour qu'il s'exprime aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, grâce à une réduction du temps, des coûts et de la frustration liés à la réglementation inutile, tant du côté des entrepreneurs que de celui des fonctionnaires. De nombreux autres changements positifs en résulteraient, notamment une amélioration de la relation entre le gouvernement et le secteur privé, ainsi qu'une économie plus productive et résistante.

Le plan en dix points ci-dessous reste un exemple d'excellence pour les gouvernements du Canada et des États-Unis.

Un plan en dix points pour une réforme efficace de la réglementation

1) *Évaluer le fardeau de la réglementation*

Sans évaluation, une véritable responsabilité est impossible. Évaluer le fardeau réglementaire n'est pas une tâche aisée, car le coût de la réglementation est en grande partie dissimulé, indirect ou intangible. Dans un premier temps, toutefois, cette évaluation n'a pas besoin d'être parfaite (la comptabilité fiscale, par exemple, s'est perfectionnée graduellement). De plus, plusieurs évaluations peuvent être réalisées pour avoir un tableau plus complet de la situation.

2) *Institutionnaliser l'évaluation en informant régulièrement le public à son sujet*

Une reddition de compte réelle passe par le recours à une évaluation périodique des règlements et à un mécanisme externe de surveillance. Le fardeau réglementaire devrait faire l'objet d'un suivi à long terme. Il faudrait, dans l'idéal, que l'évaluation continue du fardeau réglementaire et la publication de rapports sur les progrès réalisés soient prévues dans une loi.

3) *Imposer des contraintes aux autorités de réglementation*

Les entreprises et les particuliers disposent de ressources limitées en temps et en argent à consacrer à la réglementation. Si les autorités de réglementation veulent que les règles soient respectées, elles doivent reconnaître ces limites et s'imposer des restrictions. Il est proposé notamment d'exiger de la

part du gouvernement qu'il élimine une obligation réglementaire chaque fois qu'il en adopte une nouvelle (une sorte de système de plafonnement et d'échange), et qu'il définisse des critères pour juger de la nécessité des nouveaux règlements ou de ceux qui sont déjà en vigueur, comme la liste de contrôle de toutes les nouvelles obligations réglementaires prenant en compte la perspective des PME qui a été instaurée en Colombie-Britannique.

4) Faire de l'obligation de rendre compte de la réglementation une priorité politique en nommant un ministre responsable

La réglementation a une incidence importante sur l'économie, mais elle ne figure généralement pas à l'avant-scène du débat politique. Il faudrait créer un poste de premier plan (ministre de la paperasserie). Dans le cas des administrations municipales, une commission permanente devrait être mise sur pied, en s'assurant que des élus du conseil municipal y siègent afin qu'elle soit tenue de rendre des comptes.

5) S'assurer que la réglementation en vigueur ou projetée est communiquée adéquatement

La responsabilité de la communication efficace des règles doit revenir à ceux qui créent les nouvelles règles. Il est parfaitement légitime pour les propriétaires d'entreprise de s'attendre à ce que les organismes gouvernementaux offrent des conseils clairs et cohérents en temps utile. Toutes ces communications doivent être rédigées en langage clair.

6) Mettre l'accent sur les domaines qui rapporteront le plus sur le plan économique

Pour maximiser l'impact économique des initiatives de réduction du fardeau administratif, les responsables des politiques doivent mettre l'accent sur les domaines où la réglementation et les formalités sont les plus nuisibles à l'activité commerciale.

7) Examiner attentivement la nécessité de tout nouveau règlement et son impact sur les PME

Tout règlement proposé devrait faire l'objet d'un examen minutieux consistant notamment à se demander si ce règlement est nécessaire et à s'assurer que les parties concernées sont consultées et que toute conséquence indésirable est prise en compte. Les grandes lignes des examens des nouveaux règlements devraient être évaluées régulièrement par un tiers pour s'assurer qu'elles sont respectées.

8) Faire preuve de souplesse en matière de conformité et donner des exemples et des indications simples sur la conformité et la non-conformité

La réglementation est plus efficace si elle est axée sur les résultats que si elle est de nature prescriptive. Dans le premier cas, elle permet aux entreprises de trouver les solutions les plus rentables pour s'y conformer. Des lignes directrices et des exemples de conformité devraient aussi être fournis aux entreprises. Ceci est particulièrement important pour les plus petites entreprises qui n'ont généralement pas les ressources nécessaires pour étudier différentes options afin de trouver le moyen le plus économique de se mettre en conformité. C'est pourquoi il est extrêmement utile, pour ces entreprises, d'avoir des lignes directrices de base sur ce qui constitue la conformité.

9) Améliorer le service à la clientèle des gouvernements

Les propriétaires de PME savent à quel point le service à la clientèle est essentiel pour la survie de leur entreprise. Les autorités responsables de la réglementation touchant les PME devraient suivre une formation sur le service à la clientèle qui soit axée en particulier sur la compréhension de l'importance des PME pour l'économie, de même que sur les ressources limitées, le risque et les obstacles avec

lesquels beaucoup d'exploitants de PME doivent composer. Il faudrait également évaluer le service à la clientèle des gouvernements et des municipalités et publier des rapports à ce sujet.

10) Instaurer une mesure qui fait retomber la responsabilité de la rapidité du service à la clientèle et de la communication des directives sur les responsables de la réglementation

Les propriétaires d'entreprise bénéficient d'une souplesse très limitée, voire inexistante, pour respecter leurs obligations administratives. À l'inverse, les autorités de réglementation ne se voient imposer aucun délai précis pour prendre une décision ou approuver un permis. Pire encore, celles-ci subissent rarement des conséquences après avoir fourni des conseils erronés. Il faut en finir avec cette asymétrie en imposant des délais aux autorités de réglementation qui, en cas de retard ou de conseils erronés, en subiraient les conséquences.

Annexe A : Méthode d'estimation des coûts de la réglementation

Le sondage sur la réglementation de la FCEI a été mené de juin à juillet 2014. Un total de 8 867 propriétaires de PME au Canada y ont participé, ce qui correspond à une marge d'erreur de 1,04 %, 19 fois sur 20.

Pour estimer les coûts de la réglementation à l'échelle nationale, les données suivantes, fondées sur les réponses de 6 644 chefs d'entreprise, ont été utilisées après filtrage et exclusion des aberrations. Les chiffres tiennent compte des données suivantes :

- ▶ Heures hebdomadaires consacrées aux formalités administratives liées à la conformité à la réglementation et à d'autres activités connexes (lecture, formation, vérification, temps passé avec les comptables et les avocats). Ces coûts seront désignés par (h).
- ▶ Montant annuel des honoraires des professionnels (comptables, avocats, consultants) nécessaires à la mise en conformité avec la réglementation, ainsi que des rénovations et de l'équipement justifiés uniquement par la conformité à la réglementation. Ces coûts seront désignés par (f).
- ▶ Coût des ventes perdues en raison de retards ou de restrictions réglementaires. Ces coûts seront désignés par (s).

L'estimation des coûts de la réglementation au Canada a été calculée à partir des données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) réalisée par Statistique Canada en 2013 et qui est axée sur les documents administratifs sur la paie (T4). Pour estimer le nombre total d'employés au Canada, les données de l'EERH ont été utilisées en conjonction avec celles de l'Enquête sur la population active (EPA) de 2013. L'EERH comprend uniquement les entreprises comptant des employés et des travailleurs autonomes qui ont une entreprise constituée en société. Pour tenir compte des travailleurs autonomes n'ayant pas d'entreprise constituée en société (employant des salariés ou pas), nous avons utilisé les données de l'EPA. Bien que l'EPA comprenne des données sur les employés, nous avons préféré nous reporter à l'EERH, car elle contient des données plus fiables sur les revenus et l'emploi. Nous supposons aussi que tous les travailleurs autonomes n'ayant pas une entreprise constituée en société appartiennent à la première catégorie de taille (moins de 5 employés), étant donné que la plupart des entreprises non constituées en société sont soit des entreprises individuelles, soit des sociétés de personnes.

Le calcul des taux de salaire horaire des employés canadiens (w) est basé sur les données provenant de l'EERH et de l'EPA. Les taux de salaire horaire des employés du secteur privé se basent sur les gains hebdomadaires moyens de l'EERH par taille d'entreprise et le nombre d'heures moyennes travaillées par semaine (pour tous les emplois) de l'EPA par province. Les données de l'EERH pour les secteurs d'activité faisant principalement partie du secteur public (services publics, éducation, santé, administration publique) ont été exclues.

L'équation de base utilisée pour calculer le coût total annuel de la réglementation pour les entreprises de notre échantillon est :

Heures (h) × salaires (w) × 52 + honoraires professionnels et dépenses nécessaires (f) + coût net des ventes perdues (s).

Nous avons estimé que les employés et les employeurs consacrent chaque semaine au moins une heure à la paperasse. Et nous avons estimé que le nombre total d'heures consacrées à la paperasse par employé était inférieur à 30 par semaine.

Les dépenses requises au cours des trois dernières années ont ensuite été divisées par 3 pour obtenir les dépenses annuelles requises. Les honoraires professionnels et les dépenses en équipement ont été limités pour être égaux ou inférieurs à 5 000 \$ par employé et par année. Ce plafond est plus élevé que dans les précédentes versions de ce rapport (4 000 \$), ayant été corrigé pour tenir compte de l'inflation depuis 2005. Ce rajustement a eu un impact sur les coûts par employé en 2014, en particulier pour les entreprises comptant moins de cinq employés (voir ci-après la partie intitulée « *Autres remarques* »). Selon les résultats du sondage de la FCEI, 41,5 % des répondants ont noté un impact minime sur les ventes (pertes de 5 % ou moins pour les ventes hebdomadaires) en raison des délais causés par la réglementation. Ils ont été 14,3 % à évoquer un impact important sur les ventes (pertes de 6 % ou plus pour les ventes hebdomadaires), donnant lieu à une marge de ventes perdues de 1,9 %. Le coût net des ventes perdues attribuables aux délais de réglementation a ensuite été calculé en multipliant la marge des ventes perdues (issue des résultats du sondage) par les salaires annuels payés aux employés des entreprises sondées, et par le ratio du total national des salaires par rapport au bénéfice net total national des entreprises en 2012, publié dans « *Statistiques financières et fiscales des entreprises* » de Statistique Canada.

L'échantillon du sondage a été divisé en cinq catégories. Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.

n_1 = moins de 5 employés

n_2 = 5-19 employés

n_3 = 20-49 employés

n_4 = 50-99 employés

n_5 = 100 employés ou plus

Nous pouvons ainsi estimer le coût de la réglementation par employé (CE) selon la taille des entreprises en utilisant l'équation générale suivante :

$$CE = \frac{\sum [(h_{ij} \times w_{ij}) \times 52 + f_{ij} + s_{ij}]}{\sum e_{ij}}$$

Où :

i = la $x^{\text{ième}}$ entreprise sur un total de 6 644 cas

j = taille de l'entreprise sur un total de 5 catégories

h_{ij} = heures hebdomadaires consacrées aux formalités administratives dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

w_{ij} = taux de salaire horaire moyen dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

f_{ij} = montant annuel consacré aux honoraires et aux dépenses nécessaires liés à la conformité à la réglementation dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

s_{ij} = coût des pertes en ventes nettes annuelles pour l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

e_{ij} = nombre d'employés dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

Afin de déterminer le coût total pour toutes les entreprises canadiennes, nous avons multiplié le coût national par employé pour chaque catégorie de taille d'entreprise (CE) par le nombre total d'employés au Canada travaillant pour des entreprises de cette taille. Nous avons additionné les coûts des règlements pour les cinq catégories de taille afin d'obtenir une estimation du coût total (CT).

$$CT = \sum (CE_j \times N_j)$$

Où :

j = taille de l'entreprise sur un total de 5 catégories

CE_j = coût de la réglementation par employé pour la catégorie j

N_j = nombre total d'employés au Canada qui travaillent pour des entreprises de catégorie j

Les coûts totaux de la réglementation à l'échelle provinciale ont été calculés de manière semblable, en utilisant les coûts provinciaux par employé pour chaque taille d'entreprise. Cependant, dans le cas où nous ne disposons pas de données suffisantes (moins de 20 répondants) pour une catégorie de taille d'entreprise, les coûts nationaux ont été utilisés au lieu des coûts provinciaux par employé. Les chiffres de l'emploi à l'échelle provinciale pour des secteurs donnés ont dû faire l'objet d'une estimation en raison de la suppression de données dans l'EERH.

Traitement de l'inflation

Le coût total de la réglementation pour 2005, 2008 et 2014 a été converti en dollars de 2014 d'après l'Indice des prix à la consommation (IPC) annuel publié par Statistique Canada (CANSIM, tableau 326-0020, consulté le 7 août 2014). Aux niveaux provincial et national, l'IPC pour 2014 correspond à la moyenne de l'IPC relevée mensuellement depuis le début de l'exercice, qui est disponible pour la période s'étalant de janvier à juin (CANSIM, tableau 326-0020, consulté le 7 août 2014).

Évaluation du coût de la réglementation aux États-Unis

La FCEI, en partenariat avec KPMG Enterprise^{MC}, a commissionné Ipsos Reid pour réaliser un sondage comparable sur la réglementation aux États-Unis. Dans le cadre de ce sondage, effectué en octobre 2012, les répondants étaient filtrés en fonction de critères identiques à ceux utilisés dans le sondage canadien. Étaient exclues du sondage les personnes travaillant dans une entreprise de 500 employés ou plus ou dans une société inscrite en bourse. Les personnes travaillant dans l'administration publique, les services gouvernementaux ou l'armée étaient également exclues. Les seules personnes autorisées à participer au sondage devaient s'occuper de conformité réglementaire dans le cadre de leur travail. Ipsos Reid s'est assuré que l'échantillon était représentatif de toutes les régions des États-Unis. Un total de 1 535 réponses a été recueilli. La même méthode que celle utilisée pour le Canada a servi à calculer le coût par employé et le coût total de la réglementation pour les États-Unis. Ces chiffres ont ensuite été ajustés d'après la feuille de calcul de l'inflation utilisant l'Indice des prix à la consommation (IPC), mise au point par le Bureau of Labour Statistics (consultée le 28 juillet 2014).

Autres remarques

Une bonne partie de la hausse du coût de la réglementation est due à l'augmentation du nombre d'heures consacrées à la conformité. La hausse des salaires et du nombre d'employés ainsi que des seuils de coûts des honoraires et frais pour équipement spéciaux ont aussi contribué à l'augmentation des coûts liés à la réglementation. Comme l'estimation des coûts à l'échelle provinciale se base sur les

coûts provinciaux par employé et les chiffres de l'emploi provincial, la somme des coûts provinciaux ne correspond pas à l'estimation des coûts à l'échelle nationale. Les estimations provinciales ont donc été ajustées proportionnellement afin de rectifier cette situation. Bien que les territoires ne soient pas présentés séparément, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon ont été inclus dans l'estimation des coûts à l'échelle nationale.

Il existe évidemment des coûts supplémentaires liés à la conformité réglementaire, mais ceux-ci sont difficiles à quantifier. Comme le présent rapport ne traite pas de ces coûts supplémentaires, l'estimation des coûts à l'échelle nationale peut être considérée comme prudente. Si les coûts supplémentaires non inclus dans le calcul l'étaient, ils augmenteraient encore plus les estimations actuelles. Par exemple, les coûts liés aux pertes d'innovation, de productivité et d'activité économique, dues à des réglementations excessives et inefficaces, ne sont pas mentionnés dans ce rapport, mais ils alourdiraient grandement le fardeau réglementaire.

Annexe B : Autres données

Tableau B.1

Les règlements provinciaux les plus nuisibles, par province (% des réponses)

	Canada	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.
Indemnisation des accidents du travail, santé et sécurité au travail	64	55	56	62	61	73	52	52	59	53	79
Taxe de vente provinciale et taxe de vente harmonisée	59	74	25	52	63	60	67	61	61	55	55
Normes du travail	46	35	42	34	53	55	40	31	30	24	31
Enregistrement et déclarations des entreprises	30	25	31	24	28	29	36	34	30	24	33
Finances (p. ex. assurances, valeurs mobilières, services bancaires)	26	23	31	27	19	27	24	29	25	20	32
Autres règles fiscales	21	19	22	18	25	22	23	22	16	20	17
Environnement (p. ex. agriculture et industrie agroalimentaire, énergie, déchets et recyclage)	14	11	11	17	14	15	15	9	12	22	5
Inspection des aliments et des restaurants (peut aussi relever de l'administration municipale)	13	10	12	10	14	15	12	12	17	10	15
Vente au gouvernement (approvisionnement)	9	10	8	9	12	9	6	11	11	8	9
Protection des consommateurs	7	7	6	4	7	9	6	4	8	2	3
Autre	5	5	5	4	4	4	7	4	3	4	3
Inspection des aliments et des restaurants	5	4	4	2	6	4	7	8	7	6	5
Alcool et tabac	4	5	3	3	4	3	5	4	5	2	10

Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2012, n = 8 562.

Tableau B.2

Coût de la réglementation par province, 2005 à 2014 (en millions de \$ de 2014)

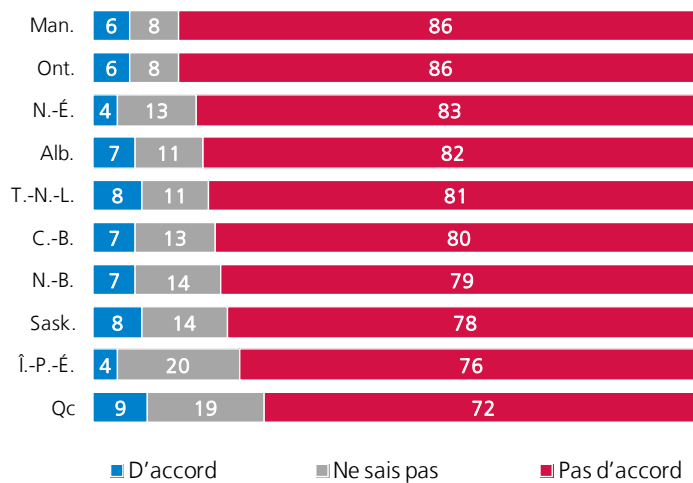
	2005	2008	2012	2014
Colombie-Britannique	4 457	5 104	4 448	5 171
Alberta	3 834	4 385	4 192	4 617
Saskatchewan	1 152	926	960	1 115
Manitoba	1 182	1 043	1 016	1 219
Ontario	12 790	12 012	12 210	14 758
Québec	8 119	7 859	7 031	8 102
Nouveau-Brunswick	697	625	554	636
Nouvelle-Écosse	931	785	770	833
Île-du-Prince-Édouard	170	127	132	134
Terre-Neuve-et-Labrador	445	415	397	498
Canada	33 775	33 324	31 713	37 083

Sources : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasse de la FCEI (réalisé en 2005, n = 7 391; réalisé en 2008, n = 10 566; réalisé en 2012; n = 8 562; réalisé en 2014, n = 8 867) et des données de Statistique Canada.

Remarques : Ces hypothèses ont été modifiées en 2014 (voir la méthodologie détaillée à l'Annexe A). Les estimations de la FCEI sont prudentes et approximatives. L'évaluation du coût de la réglementation au niveau provincial n'est pas limitée aux règlements provinciaux et comprend des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

Le coût total de la réglementation pour 2005, 2008 et 2012 a été converti en dollars de 2014 d'après l'Indice des prix à la consommation (IPC) annuel publié par Statistique Canada (CANSIM, tableau 326-0020, consulté le 7 août 2014). Aux niveaux provincial et national, l'IPC pour 2014 correspond à la moyenne de l'IPC relevé mensuellement depuis le début de l'exercice et qui est disponible pour la période s'étalant de janvier à juin (CANSIM, tableau 326-0020, consulté le 7 août 2014).

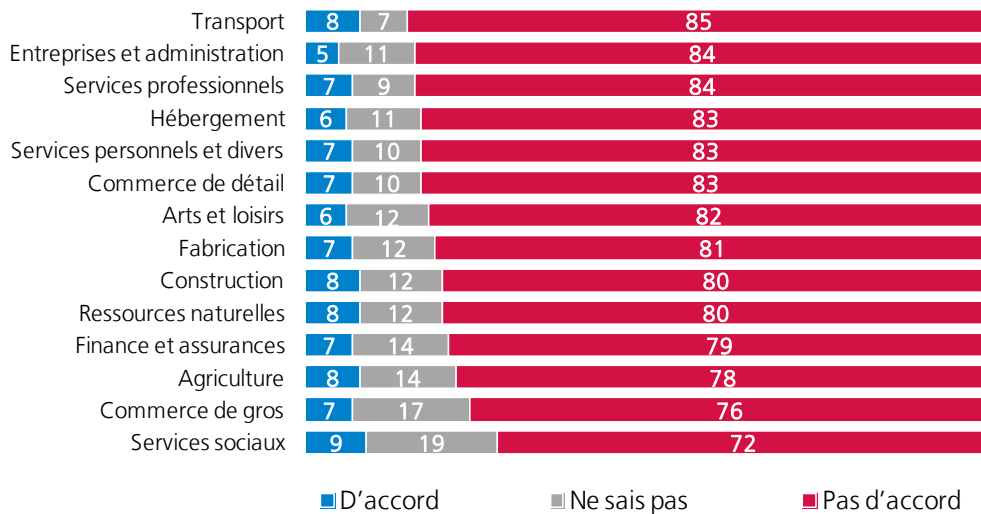
Figure B.1

Le gouvernement tient compte de l'impact des nouvelles règles sur mon entreprise, par province (% des réponses)

Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2012, n = 8 562.

Figure B.2

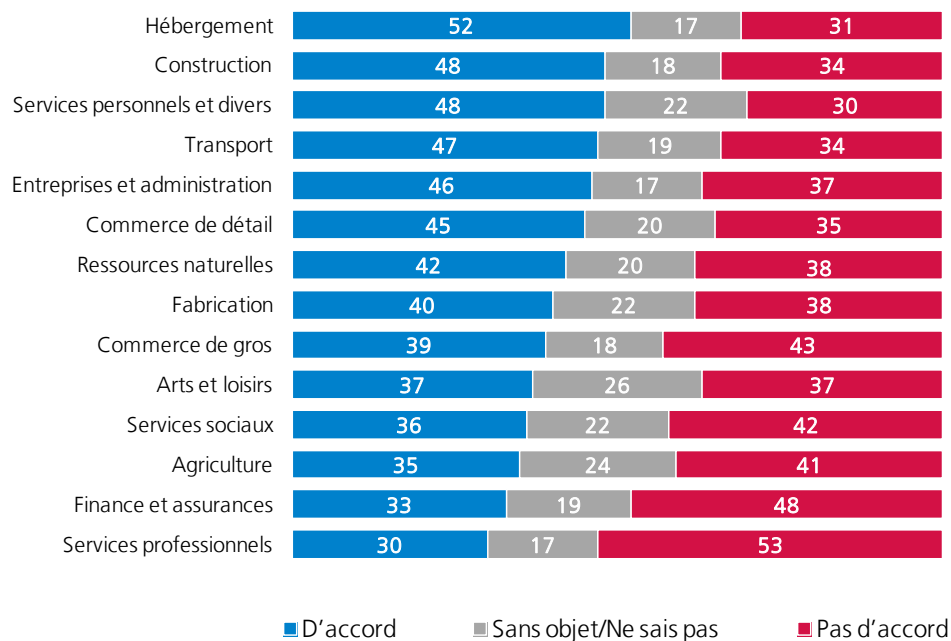
Le gouvernement tient compte de l'impact des nouvelles règles sur mon entreprise, par secteur (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2012, n = 8 562.

Figure B.3

Je ne conseillerais pas à mes enfants de lancer une entreprise à cause du fardeau réglementaire actuel, par secteur (% des réponses, Canada)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasse, 2014, n = 8 867.

Réglementation et paperasserie

Le fardeau réglementaire comprend le temps et l'argent investis pour se conformer aux règlements gouvernementaux et municipaux (p. ex. essayer de comprendre quels règlements concernent votre entreprise, remplir des formulaires, payer des comptables et des conseillers externes et se soumettre à des vérifications et à des inspections). Nous avons besoin de vos points de vue afin de continuer à démontrer aux gouvernements qu'il est important de réduire la paperasserie. Vos réponses resteront strictement confidentielles.

Merci d'indiquer clairement vos réponses dans les cases appropriées afin que notre lecteur optique les enregistre correctement. ☒

1. Quels règlements MUNICIPAUX imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité? (Sélectionnez toutes les questions pertinentes)

- Permis d'affaires
- Permis de construction et de rénovation
- Réglementation sur le stationnement
- Déchets et recyclage
- Eaux usées et émissions atmosphériques
- Évaluations foncières (peuvent aussi relever du gouvernement provincial)
- Utilisation et aménagement des terrains
- Réglementation sur l'affichage
- Taxe foncière et taxe d'affaires (s'il y a lieu)
- Vente à l'administration municipale (approvisionnement)
- Autre (Veuillez préciser) _____

2. Quels règlements PROVINCIAUX imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité? (Sélectionnez toutes les questions pertinentes)

- Normes du travail
- Indemnisation des accidents du travail, santé et sécurité au travail
- Enregistrement et déclarations des entreprises
- Taxe de vente provinciale et taxe de vente harmonisée
- Autres règles fiscales
- Protection des consommateurs
- Inspections et permis liés à la santé
- Environnement (p. ex. agriculture et industrie agroalimentaire, énergie, déchets et recyclage)
- Finances (p.ex. assurances, valeurs mobilières, services bancaires)
- Alcool et tabac
- Inspection des aliments et des restaurants (peut aussi relever de l'administration municipale)
- Vente au gouvernement (approvisionnement)
- Autre (Veuillez préciser) _____

3. Quels règlements FÉDÉRAUX imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité? (Sélectionnez toutes les questions pertinentes)

- Taxes sur la masse salariale (RPC/RRQ, AE)
- Relevé d'emploi
- Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)
- Impôt sur le revenu (des particuliers et des sociétés)
- Règlements sur le commerce transfrontalier (p. ex. paperasse relative à l'exportation ou à l'importation)
- Pêches
- Agriculture
- Immigration et citoyenneté (p. ex. délais de traitement des demandes)
- Environnement (p. ex. pollution et déchets, nature, science et technologie)
- Transport
- Enregistrement et déclarations des entreprises
- Statistique Canada (p.ex. sondages)
- Vente au gouvernement (approvisionnement)
- Autre (Veuillez préciser) _____

4. Dans quelle mesure êtes-vous convaincu que le gouvernement fédéral, votre gouvernement provincial et votre administration municipale sont réellement déterminés à réduire le fardeau administratif?

(Sélectionnez une réponse par ligne)

	Très convaincu	Plutôt convaincu	Pas très convaincu	Pas du tout convaincu	Ne sais pas
Gouvernement fédéral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre gouvernement provincial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre administration municipale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. Si vous pensez à tous les règlements auxquels votre entreprise est assujettie (main-d'œuvre, taxes et impôts, santé et sécurité, règlements sectoriels, etc.), combien d'heures votre personnel et vous-même passez-vous chaque semaine à :

- a. Remplir des formulaires et de la paperasse gouvernementale

--	--	--	--

Heures/semaine

- b. Assurer la conformité de votre entreprise à la réglementation existante (lecture des règlements, formation, vérification, administration, temps passé avec des comptables et des avocats?

Heures/semaine

6. Quel montant d'honoraires professionnels (comptables, avocats, conseillers) déboursez-vous chaque année afin d'assurer la conformité de votre entreprise aux règlements en vigueur (Inscrivez le montant annuel en \$)

, 00 \$

7. Au cours des trois dernières années, combien votre entreprise a-t-elle dépensé pour acheter de l'équipement spécial, effectuer des rénovations, etc. dans l'unique objectif de vous conformer aux règlements? (Inscrivez en \$ la somme que vous avez dépensée ces trois dernières années)

, 00 \$

8. Quel impact les retards causés par les règlements (permis, etc.) ont-ils eu sur votre entreprise au cours des trois dernières années? (Sélectionnez une seule réponse)

- Aucun impact ou aucun retard
 Impact minime (pertes de 5 % ou moins sur mes ventes hebdomadaires)
 Impact important (pertes de 6 % ou plus sur mes ventes hebdomadaires)

9. En pourcentage, à combien évaluez-vous le coût de la réglementation que vous devez ajouter au prix des biens et services que vous vendez? (Inscrivez un %)

%

10. Veuillez décrire une expérience positive ou négative que vous avez vécue par rapport à des règlements ou des autorités de réglementation (inspecteurs, vérificateurs, etc.). Ces exemples sont extrêmement utiles pour nos rencontres avec les représentants du gouvernement.

11. En ce qui concerne l'efficacité des mesures prises pour réduire la paperasserie, dans quelle mesure croyez-vous qu'il est important que le gouvernement mesure le fardeau administratif total qui pèse sur les PME et en fasse rapport au moins une fois par année? (Sélectionnez une seule réponse)

- Très important
 Assez important
 Pas très important
 Pas du tout important
 Ne sais pas

12. Le gouvernement fédéral travaille à la mise en œuvre de son Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif. Dans quelle mesure êtes-vous favorable aux engagements qu'il a pris dans le cadre de ce plan? (Sélectionnez une réponse par ligne)

	Très favorable	Assez favorable	Pas très favorable	Pas favorable du tout	Ne sais pas
Appliquer la règle du « un pour un » qui consiste à supprimer un règlement chaque fois qu'un nouveau règlement est créé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Établir des normes de service pour la délivrance de licences, de permis et de certificats dont la demande est élevée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Créer un processus de plainte formel concernant la délivrance de licences, de permis et de certificats dont la demande est élevée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

13. Êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants? (Sélectionnez une réponse par ligne)

	En accord	En désaccord	Sans objet/ne sais pas
Si j'avais été au courant du fardeau administratif, je ne me serais peut-être pas lancé(e) dans les affaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les règlements excessifs me découragent de donner de l'expansion à mon entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les règlements excessifs réduisent considérablement la productivité de mon entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les règlements excessifs ajoutent un stress important dans ma vie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La conformité aux règlements me laisse moins de temps pour profiter de mes amis et de ma famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les vérificateurs, les inspecteurs et les fonctionnaires de première ligne sont tenus responsables de leurs erreurs (p. ex. renseignements erronés ou mauvais service à la clientèle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le fardeau réglementaire grossit sans cesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je ne conseillerais pas à mes enfants de lancer une entreprise à cause de la lourdeur du fardeau réglementaire actuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

14. Connaissez-vous la Semaine de sensibilisation à la paperasserie organisée par la FCEI? (Sélectionnez une seule réponse)

- Oui
 Non

Commentaires: